



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Fiduciaire Métropole Audit

26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
France

Bigben Interactive S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2019
Bigben Interactive S.A.
396/466 rue de la Voyette - CRT2 - 59273 Fretin
Ce rapport contient 59 pages
Référence : CdeB-192-24



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Fiduciaire Métropole Audit

26, boulevard du Général de Gaulle
59100 Roubaix
France

Bigben Interactive S.A.

Siège social : 396/466 rue de la Voyette - CRT2 - 59273 Fretin
Capital social : € 39 000 238

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2019

A l'assemblée générale de la société Bigben Interactive S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Bigben Interactive S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Normes et interprétations nouvellement applicables à compter du 1^{er}

avril 2018 » de la Note 2.3.1 de l'annexe des comptes consolidés concernant le changement de méthode lié à l'applications des normes IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » et IFRS 9 « Instruments financiers » à compter du 1^{er} avril 2018.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill :

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à faire des opérations de croissance externe et à reconnaître des goodwill dont le montant total inscrit à l'actif du bilan consolidé s'élève à 58 285 K€ au 31 mars 2019, soit 20 % de l'actif du bilan consolidé. Ces goodwill correspondent à l'écart entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis tel que décrit dans la note 2.3.3. « Principes de consolidation – Regroupement d'entreprises ».

La direction s'assure lors de chaque clôture ou dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité de ces UGT est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des goodwill ont été affectés est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre sont décrites dans la note 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 1 : Goodwill ».

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill repose sur le jugement de la direction, s'agissant notamment des flux de trésorerie, du taux de croissance à l'infini retenu pour leur projection et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons par conséquent considéré l'évaluation des goodwill comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre face au risque identifié

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur. Nous avons également apprécié les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur.

Nous avons corroboré le caractère raisonnable des principales estimations, notamment les prévisions des flux de trésorerie, le taux de croissance à l'infini et le taux d'actualisation retenus qui, pour ce dernier, a fait l'objet d'une revue critique par nos experts. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions avec les performances passées, les perspectives du marché et les dernières estimations de la direction, établies dans le cadre du processus budgétaire du Groupe. Par ailleurs, nous avons procédé à une revue critique des modalités de calcul de l'analyse de sensibilité, présentée en note 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 1 : Goodwill ». Enfin, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des coûts de développement des jeux :

Risques identifiés

Au 31 mars 2019, la valeur nette des coûts de développement inscrits en autres immobilisations incorporelles s'élève à 43 928 K€ soit 15 % des actifs, et sont principalement constitués des coûts de développement des jeux vidéo édités par le groupe. Les dépenses de développement figurent à l'actif pour leur montant net d'amortissement et de pertes de valeur.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et le groupe peut en démontrer les perspectives de commercialisation.

Comme indiqué en 2.4.1 « Notes complémentaires au bilan – Note 2 : Autres immobilisations incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, les coûts de développement pour chacun des jeux sont ventilés selon les perspectives de cash flows associées aux ventes digitales ou physiques. Ils sont amortis sur la durée de vie attendue des jeux à partir du premier jour du mois de leur date de lancement commercial pour les jeux en version digitale et au fur et à mesure des mises en production pour les jeux en version physique. A la clôture de chaque exercice ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs, et pour chaque jeu, les flux futurs de trésorerie font l'objet d'une estimation par le groupe. Lorsque ces derniers sont inférieurs au coût de développement du jeu, une dépréciation est pratiquée, conformément aux normes comptables en vigueur.

Le risque que la valeur nette comptable de ces actifs excède leur valeur recouvrable et que la dépréciation correspondante ne soit pas comptabilisée au bilan constitue selon nous, un risque d'anomalie significative dans les comptes, en raison de l'importance du poste dans les états financiers et du recours au jugement de la direction qu'implique la détermination des flux futurs de trésorerie.

Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nous avons apprécié la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Dans le cadre de notre mission, nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par le Groupe pour le suivi des coûts de développement des jeux, la ventilation de ces coûts par mode de distribution, la définition des modalités d'amortissement et la détermination de la valeur recouvrable des jeux.

Nous avons sélectionné notamment des jeux en cours de développement ainsi que des jeux déjà commercialisés présentant des valeurs importantes de coûts de développement immobilisés au 31 mars 2019 et nous avons :

- contrôlé la correcte application des modalités d'amortissement déterminées par la direction, en fonction de la date de commercialisation du jeu effective ou à venir
- apprécié le caractère raisonnable des données et hypothèses conduisant à la détermination de la valeur recouvrable des jeux
- analysé la cohérence des principales hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations budgétaires sous-tendant la valeur recouvrable, avec notamment des réalisations passées pour des jeux similaires
- apprécié si la valeur recouvrable estimée par la direction est supérieure à la valeur nette comptable.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bigben Interactive S.A. par l'assemblée générale du 30 septembre 2005 pour le cabinet Fiduciaire Métropole Audit - FMA et 8 novembre 1998 pour le cabinet KPMG.

Au 31 mars 2019, le cabinet Fiduciaire Métropole Audit - FMA était dans la 14^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG dans la 21^{ème} année, dont respectivement 14 et 20 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Marcq en Baroeul, le 14 juin 2019

Roubaix, le 14 juin 2019

KPMG Audit IS



Christian de Brianson
Associé

Fiduciaire Métropole Audit



François Delbecq
Associé

2018 / 2019

TABLE DES MATIERES

1. COMPTES CONSOLIDES AU 31 MARS 2019	2
1.1 Etat de situation financière	2
1.2 Etat du résultat net et des autres éléments du résultat global	3
1.3 Variation des Capitaux Propres	4
1.4 Tableau de Flux de Trésorerie	5
2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	6
2.1 Informations relatives à l'entreprise	6
2.2 Faits marquants de l'exercice	6
2.2.1 Développement commercial	6
2.2.2 Evolution du périmètre	7
2.2.3 Actionnariat	8
2.2.4 Autres événements	9
2.2.5 Evènement post clôture	9
2.3 Principes et méthodes comptables	10
2.3.1 Déclaration de conformité	10
2.3.2 Base de préparation	13
2.3.3 Principes de consolidation	13
2.3.4 Principes comptables	15
2.3.5 Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers	15
2.3.6 Périmètre de consolidation	15
2.3.7 Informations sectorielles	16
2.4 Notes complémentaires	18
2.4.1 Notes complémentaires au bilan	18
2.4.2 Notes complémentaires au compte de résultat	38
2.4.3 Autres informations	42
2.4.4 Informations relatives aux parties liées	49
2.4.5 Honoraires des commissaires aux comptes	50

1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 MARS 2019

1.1 ETAT DE SITUATION FINANCIERE

en milliers d'euros	Notes	mar. 2019	mar. 2018	Variation
Goodwill	1	58 285	35 918	+22 367
Autres immobilisations incorporelles	2	66 188	36 904	+29 284
Immobilisations corporelles	3	13 419	13 749	(330)
Titres mis en équivalence	4	44	535	(491)
Autres actifs financiers	5	919	643	+276
Actifs d'impôts différés	6	2 582	3 564	(982)
Actifs non courants		141 436	91 312	+50 124
Stocks	7	57 647	51 660	+5 988
Créances clients	8	61 549	54 099	+7 450
Autres débiteurs	9	16 008	10 102	+5 907
Actifs d'impôts exigibles		1 096		+1 096
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	14 213	16 630	(2 417)
Actifs détenus en vue de la vente	18			+0
Actifs courants		150 513	132 490	+18 023
TOTAL ACTIF		291 949	223 802	+68 147
Capital		39 000	36 727	+2 273
Primes		43 439	33 481	+9 959
Réserves consolidées		63 959	55 364	+8 595
Résultat de la période		17 346	8 934	+8 412
Ecart de conversion		605	99	+506
Capitaux propres part du groupe		164 349	134 604	+29 745
Participations ne donnant pas le contrôle				+0
Total des capitaux propres	16	164 349	134 604	+29 745
Provisions à long terme	14	1 214	804	+410
Passifs financiers à long terme	12	35 911	16 727	+19 184
Autres passifs non courants				+0
Passifs d'impôts différés	13	3 730	4 061	(332)
Passifs non courants		40 855	21 592	+19 263
Provisions à court terme	14	908	572	+336
Passifs financiers à court terme	12	14 517	9 546	+4 971
Fournisseurs		40 359	33 363	+6 995
Autres créditeurs	15	28 510	22 398	+6 113
Passifs d'impôts exigibles		2 452	1 728	+724
Passifs détenus en vue de la vente	18			+0
Passifs courants		86 745	67 607	+19 139
Total Passif et Capitaux Propres		291 949	223 802	+68 146

1.2 ETAT DU RESULTAT NET ET DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en k€)	Notes	mar. 2019	mar. 2018
Chiffre d'affaires	19	245 502	245 412
Achats consommés	21	(147 861)	(168 511)
Marge brute		97 641	76 901
Autres produits opérationnels	20	745	574
Autres achats et charges externes	22	(28 457)	(24 369)
Impôts et Taxes		(1 873)	(1 550)
Charges de Personnel	23	(21 918)	(21 066)
Autres charges opérationnelles		(1 210)	(777)
Résultats sur cessions d'actifs non courants		11	11
EBITDA		44 939	29 725
Amortissements des immobilisations		(23 211)	(13 321)
Résultat opérationnel courant		21 728	16 403
Plans d'actions gratuites et stock-options	28	(1 852)	(1 114)
Autres éléments opérationnels non récurrents	29	2 530	(475)
Quote-part de résultat des sociétés MEE - Activité similaire	26	(87)	57
Résultat opérationnel		22 319	14 871
Produits financiers		2 839	2 176
Charges financières		(2 379)	(4 953)
Résultat financier	24	460	(2 777)
Résultat avant impôt		22 779	12 094
Impôt sur les résultats	25	(5 433)	(3 160)
Quote-part de résultat des sociétés mise en équivalence	26		
Résultat après impôt des activités poursuivies		17 346	8 934
Résultat des activités abandonnées, net d'impôts			
Résultat net de la période		17 346	8 934
Gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global		(5)	2
Ecart de conversion		506	(696)
Résultat global de la période		17 847	8 241
dont Participations ne donnant pas le contrôle			
dont Part du groupe		17 847	8 241
Résultat net de la période		17 346	8 934
dont Participations ne donnant pas le contrôle		0	0
dont Propriétaires de la société		17 346	8 934
Résultat par action			
Résultat de base par action (en euro)	27	0.91 €	0.49 €
<i>Nombre moyen pondéré d'actions avant augmentation de capital</i>		<i>19 103 214</i>	<i>18 285 546</i>
<i>Résultat Net de la période - Part du Groupe</i>		<i>17 346 436</i>	<i>8 933 860</i>
Résultat dilué par action (en euro)	27	0.90 €	0.48 €
<i>Nombre moyen d'actions après dilution</i>		<i>19 340 127</i>	<i>18 432 806</i>
<i>Résultat Net de la période - Part du Groupe</i>		<i>17 346 436</i>	<i>8 933 860</i>

1.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Réserves consolidées			Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
				Réserves	Ecartis de conversion	Capitaux propres du groupe		
Capitaux propres au 31 mars 2017	18 222 539	36 445	33 481	55 270	795	125 991	0	125 991
Résultat au 31 mars 2018				8 934		8 934	0	8 934
Gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global					(696)	(696)		(696)
Ecartis Actuariels sur PIDR				2		2		2
Résultat global				8 936	(696)	8 241	0	8 241
Acompte sur dividendes aux actionnaires de la mère (1)				(1 836)		(1 836)		(1 836)
Augmentation de capital - Actions gratuites	140 800	282		(282)		0		0
Contrat de liquidité				25		25		25
Changement taux d'IS				1 070		1 070		1 070
Plan Actions gratuites				1 114		1 114		1 114
Autres				(1)				(1)
Capitaux propres au 31 mars 2018	18 363 339	36 727	33 481	64 298	99	134 605	0	134 605
Résultat au 31 mars 2019				17 346		17 346		17 346
Gains et pertes enregistrés en Capitaux propres					506	506		506
Ecartis Actuariels sur PIDR				(5)		(5)		(5)
Résultat global				17 341	506	17 847	0	17 847
Distribution de dividendes aux actionnaires de la mère (2)				(1 904)		(1 904)		(1 904)
Augmentation de capital - Cyanide	697 445	1 395	7 978			9 373		9 373
Augmentation de capital - Eko	295 575	591	1 980			2 572		2 572
Contrat de liquidité				6		6		6
Changement taux d'IS						0		0
Plan Actions gratuites	143 760	288		1 565		1 852		1 852
Autres				(1)		(1)		(1)
Capitaux propres au 31 mars 2019	19 500 119	39 000	43 439	81 305	605	164 350	0	164 350

(1) Distribution d'un acompte sur dividende de 0,10 € par action au titre de l'exercice 2017/2018

(2) Suite au vote de l'Assemblée Générale du 20 juillet 2018 approuvant un dividende de 0,20 € par action au titre de l'exercice 2017/2018, distribution du solde du dividende soit 0,10 € par action

1.4 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

en k€	Notes	mar. 2019	mar. 2018
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat de la période		17 346	8 934
<i>Elimination des charges et produits sans effet sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
• Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		87	(57)
• Dotations aux amortissements et pertes de valeur		23 211	13 321
• Variation des provisions		430	154
• Plus et moins-values de cessions		(11)	(11)
• Coûts des paiements fondés sur des actions			
• Résultat net du financement		1 085	946
• Autres produits et charges sans incidence financière		(685)	1 118
• Charge d'impôt		5 433	3 160
Capacité d'autofinancement		46 896	27 566
Stocks		(6 106)	(3 083)
Créances d'exploitation		(11 957)	(8 283)
Dettes d'exploitation		(3 816)	6 704
Variation du BFR		(21 878)	(4 663)
Trésorerie liée aux activités opérationnelles		25 018	22 904
Impôt sur le résultat payé		(1 788)	(1 146)
Intérêts payés	24	(679)	(732)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES		22 551	21 026
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2	(29 606)	(18 017)
Acquisition d'immobilisations corporelles	3	(683)	(417)
Cession d'immobilisations corporelles & incorporelles		41	13
Acquisition d'immobilisations financières	5	(17)	
Cession d'immobilisations financières		87	109
Dividendes reçus			
Trésorerie nette sur cessions ou acquisitions de filiales		(13 786)	3 563
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		(43 964)	(14 740)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Augmentation des capitaux propres	1.3		
Variation des autres fonds propres	1.3		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(1 904)	(1 836)
Intérêts courus		(406)	(214)
Encaissements provenant d'emprunts		28 812	15 016
Remboursements d'emprunts / Remboursement des dettes financières		(7 320)	(5 006)
TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		19 182	7 960
Incidence des variations de cours de devises		321	(120)
Variation nette de trésorerie ou équivalent de trésorerie		(1 910)	14 117
Trésorerie à l'ouverture		11 195	(2 922)
Trésorerie à la clôture	10	9 286	11 195

⇒ Principe Comptable – Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi en utilisant la méthode indirecte qui met en évidence le passage du résultat à la trésorerie provenant de l'exploitation.

La trésorerie et équivalents à l'ouverture et à la clôture mentionnée dans le tableau de flux comprend les disponibilités et les valeurs mobilières de placement ainsi que les concours bancaires courants.

2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Les états financiers comprennent la société Bigben Interactive SA – domiciliée en France à Fretin (59273) 396/466 rue de la Voyette, CRT2 - et ses filiales (Groupe Bigben Interactive) pour la période de 12 mois prenant fin au 31 mars 2019. Elle est cotée sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, compartiment C (ISIN : FR0000074072 ; Reuters : BIG.PA ; Bloomberg : BIG FP).

Le Groupe Bigben Interactive (ci-après dénommé « Le Groupe »), à la fois acteur européen de l'édition de jeux vidéo, leader européen des accessoires pour consoles de jeux vidéo, leader français des accessoires pour mobiles et concepteur reconnu de produits audio, met en œuvre une complémentarité stratégique des savoir-faire et de l'offre produits afin de répondre à l'évolution du monde multimédia. Reconnu pour ses capacités d'innovation et sa créativité, le groupe ambitionne de devenir l'un des leaders européens dans chacun de ses métiers.

Les comptes consolidés au 31 mars 2019 ainsi que les notes y afférant ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 27 mai 2019. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 19 juillet 2019.

Les informations relatives à l'exercice clos le 31 mars 2017, présentées dans le document de référence 2017 n°D.17-0607 enregistré auprès de l'AMF le 9 Juin 2017, sont incorporées par référence.

2.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.2.1 Développement commercial

En 2018/2019, le chiffre d'affaires annuel consolidé des activités poursuivies atteint 245,5 M€, un chiffre stable par rapport au chiffre d'affaires publié en 2017 / 2018.

GAMING

L'activité Gaming 2018/19 s'élève à 105,5 M€, en forte hausse de 20,9% par rapport à 2017/18 grâce à la dynamique du segment Edition et à la bonne performance de la gamme Accessoires.

♦ Accessoires Gaming :

L'activité enregistre un chiffre d'affaires de 56,4 M€, en hausse de 6,6% portée par le succès des produits sous licence PlayStation®4 développés par le Groupe.

♦ Jeux vidéo :

Le segment génère des ventes annuelles de 49,1 M€ soit une croissance de 42,9%. Cette hausse est tirée par les ventes digitales qui augmentent de 121,1% par rapport à l'an passé et qui représentent 49% du poids total de l'activité Edition en 2018/19 (contre 36% en 2017/18).

MOBILE

L'activité Mobile affiche en 2018/19 une contraction de 9,3% de son chiffre d'affaires à 109,8 M€. Le segment a été marqué par un recul relatif des volumes de ventes de mobiles, en raison de la tendance des consommateurs à allonger la durée de conservation de leurs smartphones. En revanche, le succès des écrans de protection Force Glass®, la montée en puissance des coques de protection Force Case®, et le lancement réussi de la gamme de chargeurs et de câbles haute performance Force Power® confirme la dynamique des ventes d'accessoires premium, les consommateurs souhaitant protéger des smartphones toujours plus onéreux.

AUDIO

L'activité Audio est en baisse de 18,7% à 30,2 M€ principalement impactée par la mutation du marché et un fort effet de base lié au lancement l'an dernier de nouvelles gammes de produits.

2.2.2 Evolution du périmètre

◊ Acquisition de 100% du capital de Cyanide SA

Bigben a acquis le 20 juin 2018 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Cyanide SA. Le prix de transaction a été payé pour 50,20 % en numéraire et 49,80 % par la création de 697.445 actions nouvelles Bigben en rémunération de l'apport d'actions Cyanide. Un complément de prix plafonné et basé sur le résultat net de la société Cyanide (et de ses filiales) au 31 mars 2019 sera versé en septembre 2019.

Afin d'éviter toute dilution ultérieure au capital de Cyanide, Bigben s'est par ailleurs porté acquéreur de tous les titres de capital potentiel au jour de la transaction.

Créé en 2000 par des professionnels expérimentés de l'industrie du jeu vidéo, Cyanide est un studio français de référence, reconnu pour sa capacité à développer des jeux innovants dans de nombreux genres (stratégie, narratif, tir, management, sport, action et aventure), ainsi que pour la qualité de ses productions.

Installé en France (Paris et Bordeaux) et au Canada (Montréal), le studio comptait à sa date d'acquisition 110 collaborateurs et avait enregistré pour son exercice 2017/2018 (clôture au 31/03/2018, chiffres audités) un chiffre d'affaires de 6,1 M€ et un résultat net de 1,9 M€.

Depuis sa fondation, Cyanide a produit une cinquantaine de jeux, en sachant maintenir un équilibre entre la création de nouvelles Propriétés Intellectuelles (*Pro Cycling Manager, Styx, The Council...*) et la production de jeux sous licences (*Game of Thrones, Blood Bowl, Tour de France...*).

Cyanide SA et sa filiale canadienne Amusement Cyanide Inc. sont consolidées depuis le 20 juin 2018 dans les comptes du Groupe.

Les contributions de Cyanide SA au chiffre d'affaires et au résultat net annuel consolidés au 31 mars 2019 du Groupe Bigben s'élèvent respectivement à 10,4 millions d'euros et à 1,7 millions d'euros. A noter qu'entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019, Cyanide SA a généré un chiffre d'affaires social de 12,0 millions d'euros et un résultat net social de 2,0 millions d'euros. Au vu de l'aspect non significatif pour le Groupe Bigben de l'acquisition de Cyanide SA, aucune information financière pro forma détaillée n'est requise.

Se référer au chapitre 2.4.1 Note 1 pour les informations relatives au calcul et à l'allocation du prix d'acquisition.

◊ Acquisition de l'intégralité du capital de Kylotonn SAS

La participation minoritaire de 24,99% prise en juillet 2017 dans le capital du studio Kylotonn SAS, en charge notamment du développement pour le Groupe des jeux *WRC, TT Isle of Man* et *V-Rally 4*, a été portée le 18 avril 2018 à 45% par l'exercice d'une promesse de vente croisée sur le solde de la participation des associés minoritaires de Kylotonn. Après avoir ensuite acquis en numéraire, le 2 octobre 2018, 55% des titres de M. Roman Vincent, son dirigeant fondateur, Bigben détient dorénavant la totalité du capital du studio Kylotonn SAS, connu sous le label KT Racing.

Créé en 2002 à Paris, le studio Kylotonn a développé plus de 25 jeux en se spécialisant, depuis quelques années, dans les jeux de course parmi lesquels les emblématiques *WRC* édités par Bigben. Le studio qui comptait à sa date d'acquisition 95 développeurs à Paris et 25 à Lyon, utilise la technologie 3D temps réel interne (Kt engine) pour le développement de ses créations multiplateformes (PS4, Xbox One, PC et SWITCH).

Les contributions de Kylotonn SAS au chiffre d'affaires et au résultat net annuel consolidés au 31 mars 2019 du Groupe Bigben s'élèvent respectivement à 0 millions d'euros et à -0,1 millions d'euros de pertes. A noter qu'entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019, Kylotonn SAS a généré un chiffre d'affaires social de 7,3 millions d'euros et un résultat net social de 0,3 millions d'euros. Au vu de l'aspect non significatif pour le Groupe Bigben de l'acquisition de Kylotonn SAS, aucune information financière pro forma détaillée n'est requise.

Se référer au chapitre 2.4.1 Note 1 pour les informations relatives au calcul et à l'allocation du prix d'acquisition.

◊ Acquisition de 100% du capital d'Eko Software SAS

Bigben a acquis le 18 octobre 2018 l'intégralité du capital et des droits de vote du studio de développement Eko Software. Le prix de transaction a été payé pour 65 % en numéraire et 35 % par la création de 295.575 actions nouvelles Bigben en rémunération de l'apport d'actions Eko Software. Un complément de prix plafonné et basé sur le résultat net de la société Eko Software au 31 décembre 2018 sera versé en juin 2019.

Après l'émission le 18 octobre 2018 d'actions nouvelles en rémunération partielle de l'acquisition de 100 % du capital d'Eko Software, le capital de Bigben Interactive SA est dorénavant composé au 18 octobre 2018 de 19.500.119 actions représentant 22.192.453 droits de vote bruts.

Créé en 1999, entre-autres par Jules-Benjamin Lalisce, Eko Software est un studio français reconnu qui a développé une trentaine de jeux, dont les très célèbres *How to survive 1* et *2* qui à eux seuls se sont vendus cumulativement à plusieurs millions d'exemplaires.

Une fructueuse collaboration lie Eko Software à Bigben depuis de nombreuses années. Eko Software a ainsi réalisé *Rugby 18*, *Handball 16* et *Handball 17* et développe actuellement pour le compte de Bigben trois jeux dont le très attendu *Warhammer : Chaosbane*. Ce dernier sortira en 2019 et s'est déjà vu décerner lors de la récente Gamescom le prix du "Meilleur jeu fun à plusieurs" par le site Jeuxvideo.com.

Installé en France à Paris, le studio comptait à sa date d'acquisition environ 40 collaborateurs et son exercice fiscal clôturé au 31 décembre 2017 s'est soldé par un chiffre d'affaires de 2,4 M€ et un résultat net de 0,7 M€.

Les contributions de Eko Software au chiffre d'affaires et au résultat net annuel consolidés au 31 mars 2019 du Groupe Bigben s'élèvent respectivement à 0,1 millions d'euros et à 0,3 millions d'euros. A noter qu'entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018 Eko Software a généré un chiffre d'affaires social de 3,3 millions d'euros et un résultat net social de 1,3 millions d'euros. Au vu de l'aspect non significatif pour le Groupe Bigben de l'acquisition de Eko Software, aucune information financière pro forma détaillée n'est requise.

Se référer au chapitre 2.4.1 Note 1 pour les informations relatives au calcul et à l'allocation du prix d'acquisition.

Avec l'acquisition d'Eko Software, Bigben a ainsi parachevé pour l'exercice 2018/19 la constitution de son pôle de développement qui atteint une taille critique avec 3 studios de développement englobant 6 implantations géographiques (5 en France et 1 au Canada) et totalisant 250 développeurs, appuyés par une équipe Edition de plus de 40 personnes ayant vocation à croître.

Les trois récentes acquisitions de studios de développement (Cyanide, Eko Software et Kylotonn - KT Racing) répondent à l'objectif stratégique de renforcer les relations avec des partenaires expérimentés qui ont la capacité de fournir régulièrement des jeux de qualité pour alimenter le portfolio de titres édités par Bigben. Cette intégration de savoir-faire reconnus dans le développement de jeux vidéo permet par ailleurs au Groupe d'optimiser la position de la structure Edition en amont de sa filière, en se positionnant comme développeur-éditeur et en maximisant la création de valeur de cette activité.

2.2.3 Actionnariat

◊ Augmentation de capital suite à l'acquisition définitive d'Actions Gratuites attribuées en 2017

153.260 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration du 31 août 2017 aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance, la quantité de 143.760 Actions Gratuites 2017 définitivement acquises par 275 bénéficiaires résulte du départ de 26 bénéficiaires.

Il a été en conséquence procédé le 3 septembre 2018 à l'émission de 143.760 actions nouvelles par incorporation de réserves.

♦ **Attribution d'Actions Gratuites 2018**

Les Conseils d'administration du 3 septembre 2018 et du 26 novembre 2018 ont attribué 250.000 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe soit 389 bénéficiaires dont 311 bénéficiaires en France. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Sur la base de la quantité d'Actions Gratuites définitivement acquises, il sera procédé à l'émission d'actions nouvelles par incorporation de réserves, une réserve spéciale indisponible égale au montant total nominal des 250.000 actions attribuées, soit 500.000 euros, ayant été constituée lors des attributions.

♦ **Acquisition de 100% du capital de Cyanide SA**

Cf 2.2.2

♦ **Acquisition de 100% du capital d'Eko Software SAS**

Cf 2.2.2

♦ **Franchissement de seuil**

Un franchissement de seuil est intervenu en octobre 2018 consécutivement à l'émission susvisée d'actions nouvelles lors de l'acquisition de 100 % du capital d'Eko Software :

Nord-Sumatra Investissements a franchi individuellement en baisse, le 18 octobre 2018, le seuil de 20% du capital de la Société pour détenir individuellement 3 861 173 actions Bigben Interactive représentant autant de droits de vote, soit 19,80% du capital et 17,40% des droits de vote de la Société.

À cette occasion, le concert formé entre M. Vincent Bolloré, la société anonyme Nord-Sumatra Investissements et M.

Sébastien Bolloré n'a franchi aucun seuil et détient, au 18 octobre 2018, 3 941 810 actions Bigben Interactive représentant autant de droits de vote, soit 20,21% du capital et 17,76% des droits de vote de la Société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation de capital de la Société (avis AMF 218C1714).

L'actionnariat de la Société au 31 mars 2019 se répartit comme suit :

Nom	% détention du capital	% détention droits de vote *
Groupe BOLLORE	20,31%	17,85%
AF Invest + Alain FALC	13,36%	23,07%
Quaero Capital	8,70%	7,64%
Public	57,62%	51,40%
TOTAL	100,00%	100,00%

*Droits de vote bruts

2.2.4 Autres événements

♦ **Evolution de l'endettement**

Au cours de l'exercice 2018/19, le Groupe Bigben a contracté pour 28,8 M€ de nouveaux emprunts moyen terme et a remboursé conformément à ses plans d'amortissements bancaires ses échéances de moyen termes et de crédit baux pour un montant de 7,3 M€.

2.2.5 Evènement post clôture

♦ **Obtention d'emprunts moyen termes**

A noter également post clôture

- l'obtention d'un crédit moyen-terme de 5 M€ à 5 ans auprès d'un établissement bancaire ;
- l'obtention d'un crédit moyen-terme de 5 M€ à 5 ans avec deux ans de différé auprès de Bpifrance ;
- les négociations en cours d'un prêt à 5 ans auprès d'un autre établissement bancaire

2.3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.3.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne présente des différences dans leur date d'application avec le référentiel « as issued by IASB ». Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_en.htm

De nouvelles normes, amendements de normes et interprétations, applicables ou non à l'exercice 2018-2019, sont détaillées ci-dessous.

♦ Normes et interprétations nouvellement applicables à compter du 1er avril 2018

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)	Principales incidences
IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients	01/01/2018	Cette norme pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients et propose un processus de comptabilisation du chiffre d'affaires en 5 étapes. Cette norme établit le principe fondamental qui est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de contrôle de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. La nouvelle norme se traduit également par une amélioration des informations à fournir en annexe
IFRS 9 – Instruments financiers <i>« Appliquer IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » (modifications d'IFRS 4)</i>	01/01/2018	IFRS 9 retient une approche unique pour déterminer si un actif financier doit être évalué au coût amorti ou à la juste valeur, un modèle unique de dépréciation prospectif fondé sur les pertes attendues et une approche réformée de la comptabilité d'ouverture
<i>Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (modifications d'IFRS 2)</i>	01/01/2018	
<i>Transferts d'immeubles de placement (modifications d'IAS 40)</i>	01/01/2018	
Améliorations annuelles des IFRS – Cycle (2014-2016) (modifications d'IFRS 1 et d'IAS 28)	01/01/2018	
Interprétation IFRIC 22 – « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée »	01/01/2018	

L'application de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe.

Une analyse a été menée durant l'exercice 2018/19 afin de recenser les postes comptables concernés et de déterminer les éventuels changements de présentation ou de comptabilisation à appliquer dans les comptes consolidés annuels du 30 septembre 2018 et du 31 mars 2019.

- Concernant IFRS 15 : le Groupe a opté pour la méthode du rattrapage cumulatif sans impact identifié dans les comptes du premier semestre 2018/2019. Une cartographie de tous les types de revenus du Groupe a en effet été effectuée. Les flux afférents à ces revenus dans les métiers du Mobile et de l'Audio sont majoritairement extrêmement simples et le transfert de contrôle de biens ou de services aux clients est clairement identifié. Dans le métier Gaming, il n'a pas été identifié non plus de revenus de jeux vidéo avec une composante « service » permettant à un joueur de bénéficier de services en ligne sans frais supplémentaire, ce qui constituerait au regard d'IFRS 15 une obligation distincte. La norme IFRS 15 n'a donc eu aucun impact significatif sur la comptabilisation des revenus du Groupe.

- Concernant IFRS 9 : La norme IFRS 9 a été appliquée de manière rétrospective sans retraitement de l'exercice comparatif, compte tenu de l'absence d'impact. Le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues. Compte tenu de la qualité des contreparties relatives au chiffre d'affaires, la perte de valeur attendue sur les créances commerciales est limitée au regard du groupe. La société, possédant peu d'actifs financiers au 31 mars 2019, ou ceux-ci étant déjà valorisés à leur juste valeur ou au coût amorti selon les cas, n'a pas été impactée par l'application de cette nouvelle norme.

Tableau comparatif du classement et de l'évaluation des actifs financiers et passifs financiers IAS39/IFRS9

IAS 39		IFRS 9	
Categories		Catégories	
Instrumentes dérivés à la juste valeur par le résultat	Instrumentes dérivés	Actifs à la juste valeur par le résultat	Instrumentes dérivés Trésorerie et équivalents de trésorerie
Actifs disponibles à la vente	Titres immobilisés	Actifs au coût amorti	Dépôts et cautionnements Créances commerciales Subventions
Prêts et créances	Dépôts et cautionnements Créances commerciales Subventions Trésorerie et équivalents de trésorerie	Passifs à la juste valeur par le résultat	Instrumentes dérivés
Passifs au coût amorti	Emprunts et découverts bancaires Dettes commerciales et autres dettes	Passifs au coût amorti	Emprunts et découverts bancaires Dettes commerciales et autres dettes

Des processus de revue ont été mis en place afin que l'analyse de l'impact de ces normes sur la présentation des chiffres consolidés du Groupe Bigben se poursuive à l'avenir et que le Groupe puisse continuer à déclarer ses données comptables dans le respect des normes IFRS.

- ◆ Nouveaux textes applicables par anticipation aux exercices ouverts à compter du 1er avril 2019

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)	Principales incidences
IFRS 16 « Contrats de location »	01/01/2019	Cette norme conduit à une représentation plus fidèle des actifs et passifs des sociétés en abandonnant côté preneur la distinction entre contrat de location simple et contrat de location financement. Elle donne une nouvelle définition du contrat de location. IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et un passif de loyers au titre de son obligation à payer le loyer. La norme prévoit des exemptions pour les contrats de courte durée ou ceux portant sur des actifs de faible valeur. Côté bailleur, la comptabilité reste similaire à celle de la norme actuelle : les contrats de location sont toujours classés soit en contrats de location-financement, soit en contrats de location simple. IFRS 16 remplace les normes existantes en matière de

		contrats de location, notamment IAS 17 « Contrats de location », IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC-15 « Avantages dans les contrats de location simple » et SIC-27 « Évaluation de la substance des transactions prenant la forme juridique d'un contrat de location ».
IFRIC23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux »	01/01/2019	
« Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative » (modifications d'IFRS 9)	01/01/2019	
« Intérêts à long terme dans des entreprises associées ou coentreprises » (modifications d'IAS 28)	01/01/2019	
« Modification, réduction ou liquidation d'un régime » (modifications d'IAS 19)	01/01/2019	
« Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015- 2017 »	01/01/2019	
« Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS »	01/01/2020	
IFRS 17 « Contrats d'assurance »	01/01/2021	
Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » (modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28)	Disponible pour adoption optionnelle /date effective différée indéfiniment	

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des autres normes et amendements applicables par anticipation qui seront d'application obligatoire pour les exercices 2019-2020.

Dans le cadre d'IFRS 16, une analyse a été initiée durant l'année 2017/18 afin de recenser les postes comptables concernés et de mieux cerner les changements de présentation ou de comptabilisation à appliquer dans les comptes consolidés annuels du 31 mars 2020. Tous les contrats de location simple des sociétés françaises ainsi que des filiales étrangères ont été ainsi recensés.

L'analyse de l'impact de ces normes sur la présentation des chiffres consolidés du Groupe Bigben se poursuivra au premier semestre 2019/20 et une fois le traitement comptable défini, des indications seront fournies aux chefs comptables des différentes sociétés du Groupe afin qu'ils puissent reporter au Groupe ces données comptables sous le nouveau format IFRS dès la clôture semestrielle du 30 septembre 2019.

♦ Normes et amendements publiés par IASB et non encore adoptés par l'Union Européenne

Nouveaux textes IFRS	Date application UE (exercice ouvert à compter du)
Modifications d'IFRS 3 – Définition d'un business	01/01/2020 ?
Modifications d'IAS1 et d'IAS 8 – Définition de l'importance relative	01/01/2020 ?

♦ Utilisation de l'Indicateur financier non comptable « EBITDA »

L'EBITDA ("Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization") se définit comme le résultat d'exploitation courant avant dépréciation et amortissement des actifs corporels et incorporels. Il s'agit en effet des revenus avant intérêts, impôts (taxes), dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations (mais après dotations aux provisions sur stocks et créances clients).

Le Groupe considère l'EBITDA, mesure à caractère non comptable, comme une mesure de performance.

L'EBITDA est en effet l'un des principaux indicateurs suivis par le Groupe afin de gérer et évaluer ses résultats d'exploitation, de prendre des décisions d'investissements et de répartition des ressources voire d'évaluer la performance des membres de sa direction.

Le Groupe estime que cet indicateur est utile aux lecteurs de ses comptes puisqu'il leur fournit une mesure de ses résultats d'exploitation qui exclut des éléments n'affectant pas la trésorerie comme les dépréciations et les amortissements, augmentant la valeur projetée de ses comptes consolidés et fournissant des informations concernant le résultat des activités commerciales courantes du Groupe et la génération de flux de trésorerie qui permettent aux investisseurs de mieux identifier les tendances de sa

performance financière. Ainsi, l'EBITDA mesure la capacité d'une organisation à dégager une marge sur la vente de produits ou de services sur une période donnée sans tenir compte des pratiques fiscales d'amortissement qui peuvent varier selon les pays.

L'EBITDA n'est pas un indicateur prévu par les normes IFRS et n'a pas de définition standard. Par conséquent, les modalités de calcul de l'EBITDA utilisées par le Groupe Bigben Interactive pourraient ne pas être comparables à celles d'autres mesures avec un nom similaire utilisées par d'autres groupes.

♦ Utilisation de l'indicateur financier « Marge brute »

Le groupe calcule sa Marge brute en faisant la différence entre le Chiffre d'affaires et les achats consommés. Les autres produits opérationnels se retrouvent entre la Marge Brute et l'EBITDA.

2.3.2 Base de préparation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

♦ Recours à des estimations

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction des estimations et des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers présentés ainsi que les informations données dans les notes annexes du Groupe. Déterminées sur la base des informations et estimations connues à la date d'arrêté des comptes, ces estimations et hypothèses peuvent, le cas échéant, s'avérer sensiblement différentes de la réalité.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et donc s'avérer sensiblement différents de la réalité sont exposés dans les notes suivantes :

- la valeur recouvrable des goodwill et des immobilisations incorporelles afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur (*Note 1 – Goodwill et Note 2 – Autres Immobilisations incorporelles*),
- les provisions (*Note 14 – Provisions, Notes 34 et 38 Instruments financiers*)
- les actifs d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (*Note 6 – Actifs d'impôts différés*)

Les conséquences de la crise financière de la zone euro, notamment sur la volatilité des marchés financiers, l'accès au financement et la croissance économique rendent difficile l'appréhension des perspectives à moyen terme pour les entreprises. Ainsi, les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à l'environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessus.

♦ Bases d'évaluation

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction.

♦ Comparabilité des comptes

Les méthodes comptables exposées ci-dessus ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

2.3.3 Principes de consolidation

♦ Critères de consolidation

Les sociétés contrôlées par le Groupe Bigben Interactive sont consolidées par intégration globale. Les sociétés dans lesquelles le Groupe Bigben Interactive, sans en avoir le contrôle, exerce une influence notable, sont mises en équivalence.

Les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés au 31 mars 2019, et retraitées le cas échéant en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

♦ Date d'effet des acquisitions et des cessions

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective :

- soit à la date d'acquisition des titres,
- soit à la date de prise de contrôle ou d'influence notable si l'acquisition a eu lieu en plusieurs fois,
- soit à la date prévue par le contrat d'acquisition si celui-ci prévoit le transfert du contrôle à une date différente de celle du transfert des titres.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable.

♦ Perte de contrôle

Lors d'une perte de contrôle, le Groupe décomptabilise les actifs et passifs de la filiale, toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est

comptabilisé en résultat. Si le Groupe conserve une participation dans l'ancienne filiale, celle-ci est évaluée à sa juste valeur à la date de perte de contrôle. Ensuite, la participation est comptabilisée en tant qu'entreprise mise en équivalence ou actif financier en fonction du niveau d'influence conservé.

♦ Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition en date d'acquisition, qui est la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, le Groupe prend en compte les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables.

Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé à la juste valeur au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

♦ Participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe choisit d'évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise soit à la juste valeur, soit au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation du Groupe dans une filiale qui n'entraînent pas la perte du contrôle de celle-ci sont comptabilisées comme des transactions conclues avec les propriétaires agissant en leur qualité de propriétaires. Les variations des participations ne donnant pas le contrôle sont déterminées sur la base de la quote-part dans les actifs nets de la filiale. Aucun ajustement n'est pratiqué sur le goodwill et aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés en résultat.

♦ Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par Bigben Interactive SA. Le contrôle existe lorsque les relations de la société avec l'entité l'exposent ou lui donnent droit à un rendement variable et qu'elle a la possibilité d'influer sur ce rendement du fait du pouvoir qu'elle exerce sur cette entité.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

♦ Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles Bigben Interactive SA exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence ayant une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat opérationnel courant et les quotes-parts de résultat des sociétés mises en équivalence dont la nature opérationnelle n'est pas dans le prolongement de l'activité du groupe sont présentées après le résultat avant impôt.

♦ Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions entre les sociétés intégrées globalement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

♦ Conversion en euro des états financiers des sociétés étrangères

Les filiales étrangères du groupe Bigben ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions.

- Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euro au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes.
- Les produits et les charges de ces sociétés ainsi que leurs flux de trésorerie sont convertis au cours de change moyen trimestriels de l'exercice.
- Les écarts qui découlent de la conversion sont comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés, dans une composante séparée.

♦ Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères (hors dérivés) sont convertis en euro au cours de change de clôture. Les écarts de change en découlant sont enregistrés dans le compte de résultat.

Les actifs et passifs non monétaires, libellés en monnaie étrangère sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués et comptabilisés conformément aux modalités décrites dans la note sur les instruments financiers.

2.3.4 Principes comptables

Les principes comptables sont à compter de l'exercice 2018/19 directement présentés dans les notes afférentes auxquels ils se rapportent afin d'améliorer la lecture des états financiers.

2.3.5 Politique du groupe en matière de gestion des risques financiers

Le groupe est exposé aux risques financiers suivants :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché,

La description de ces risques financiers, la politique, les procédures de mesures et de gestion de ces risques ainsi que les informations quantitatives relatives à ces différents risques figurent directement dans les notes des postes concernés du bilan (Note 8) ou du compte de résultat (Notes 37,39 et 40).

2.3.6 Périmètre de consolidation

♦ Liste des sociétés consolidées

Société	Pays	Détention	Méthode de consolidation
BIGBEN INTERACTIVE SA	France	Société mère	
BIGBEN BELGIUM SA	Belgique	100.00%	Intégration globale
BIGBEN NEDERLAND BV.	Pays-Bas	100.00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE HK Ltd.	Hong-Kong	100.00%	Intégration globale
BIGBEN INTERACTIVE GmbH	Allemagne	100.00%	Intégration globale
BIGBEN CONNECTED SAS	France	100.00%	Intégration globale
BIGBEN SPAIN SL.	Espagne	100.00%	Intégration globale
BIGBEN ITALIA SRL	Italie	100.00%	Intégration globale
GAMES.FR SAS	France	100.00%	Intégration globale
MODELABS SOURCING HK Ltd	Hong-Kong	100.00%	Intégration globale
KYLOTONN	France	100.00%	Intégration globale
CYANIDE SA	France	100.00%	Intégration globale
CYANIDE AMUSEMENT	Canada	100.00%	Intégration globale
EKO SOFTWARE	France	100.00%	Intégration globale
BIGBEN USA	Etats-Unis	50.00%	Mise en équivalence

♦ Variation de périmètre

Cf. notes 2.2.2

Cyanide SA et sa filiale canadienne Amusement Cyanide Inc. sont entrées dans le périmètre de consolidation du Groupe depuis le 20 juin 2018, date de leur acquisition.

Kylotonn S.A.S. est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe depuis le 2 octobre 2018, date de son acquisition.

Eko Software SAS est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe depuis le 18 octobre 2018, date de son acquisition.

2.3.7 Informations sectorielles

Le principal décideur opérationnel du Groupe est le Comité Exécutif (Eurometing) qui se réunit mensuellement.

Le Groupe choisit de présenter l'information sectorielle selon 5 secteurs géographiques (France, Benelux, Allemagne, Europe du Sud et Asie) conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». L'information détaillée par secteur correspond à l'organisation interne du Groupe ainsi qu'à l'information présentée au Conseil d'Administration du Groupe servant notamment à évaluer les performances.

Les informations sectorielles ci-dessous suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers.

♦ Résultat par secteurs géographiques

au 31 mars 2019

en milliers d'euros	Chiffre d'affaires			Résultat opérationnel	Résultat financier	Impôts	Part de résultats des sociétés mises en équivalence	Résultat des activités abandonnées	Résultat la période
	de l'activité	Inter-segments	Total						
France	182 134	19 993	202 127	13 423					
Benelux	14 708	37	14 745	970					
Allemagne	16 449		16 449	994					
Asie	12 293	52 229	64 522	6 180					
Europe du Sud	19 918	22	19 940	676					
Amérique du Nord		978	978	75					
Eliminations		(73 259)	(73 259)						
Total Groupe	245 502	(0)	245 502	22 319	460	(5 433)	0		17 346

au 31 mars 2018

en milliers d'euros	Chiffre d'affaires			Résultat opérationnel	Résultat financier	Impôts	Part de résultats des sociétés mises en équivalence	Résultat des activités abandonnées	Résultat la période
	de l'activité	Inter-segments	Total						
France	181 425	28 563	209 989	7 125					
Benelux	13 134	34	13 169	733					
Allemagne	16 649		16 649	1 400					
Asie	19 230	50 294	69 524	4 244					
Europe du Sud	14 974	58	15 032	1 369					
Eliminations		(78 950)	(78 950)						
Total Groupe	245 412	0	245 412	14 871	(2 777)	(3 160)	0		8 934

* La répartition ci-dessus correspond à une répartition des ventes par entité juridique, et non par pays de destination. Ainsi, les chiffres indiqués ci-dessus sont différents des informations indiquées dans la note 19 ou le paragraphe 2.1 du Chapitre 2 qui sont présentées suivant la typologie des ventes par pays de destination.

♦ Actifs & passifs sectoriels

au 31 mars 2019

en milliers d'euros	Actifs sectoriels					Passifs sectoriels							
	Goodwills	Autres actifs non courants	Actifs courants	Actifs impôts différés	Actif total	Passifs d'impôts	Dettes financières	Capitaux propres	Passif Total	Perte de valeur	Investissements	Dotation aux amortissements	
France	57 197	79 691	110 484	2 105	249 476	59 010			59 010		29 944	22 987	
Benelux	1 088	103	4 984		6 175	2 110			2 110		25	17	
Allemagne		130	10 269	38	10 437	2 247			2 247		54	44	
Asie		97	10 012	439	10 549	8 906			8 906		13	19	
Europe du Sud		455	14 283		14 738	2 344			2 344		312	130	
Amérique du Nord		94	480		574	103			103		8	13	
Eliminations					0				0				
Total Groupe	58 285	80 570	150 513	2 582	291 949	74 720	2 452	50 428	164 349	291 949	0	30 357	23 211

au 31 mars 2018

en milliers d'euros	Actifs sectoriels					Passifs sectoriels							
	Goodwills	Autres actifs non courants	Actifs courants	Actifs impôts différés	Actif total	Passifs d'impôts	Dettes financières	Capitaux propres	Passif Total	Perte de valeur	Investissements	Dotation aux amortissements	
France	34 831	51 203	98 591	2 830	187 454	48 582			48 582		18 175	13 142	
Benelux	1 088	96	4 505		5 689	1 694			1 694		48	26	
Allemagne		120	10 819	321	11 260	2 776			2 776		42	53	
Asie		94	9 626	413	10 133	7 010			7 010		7	19	
Europe du Sud		276	8 950		9 226	1 136			1 136		162	82	
Amérique du Nord		41			41				0				
Eliminations					0				0				
Total Groupe	35 918	51 830	132 490	3 564	223 802	61 198	1 728	26 272	134 604	223 802	0	18 433	13 321

♦ Autres informations (métiers)

La segmentation des activités de la Société et du Groupe est articulée autour de 3 métiers :

- Le Mobile couvre l'ensemble des accessoires pour smartphones
- Le Gaming couvre à la fois
 - o Les accessoires pour consoles
 - o Le développement suivi de l'Édition de jeux édités sous forme physique (en boîtes) et de jeux en téléchargement ;
 - o La Distribution pour compte de tiers qu'elle soit exclusive ou non, physique ou en ligne, qui couvre toutes les formes de commercialisation, présentes ou futures des produits liés au jeu vidéo ou à la téléphonie
- L'Audio cible des produits grand public, l'accent étant aujourd'hui mis sur le développement de modèles originaux.

La communication du groupe est organisée prioritairement de manière géographique. L'information par métier est restreinte à la communication du chiffre d'affaires pour des raisons de confidentialité.

en milliers d'euros	Cumul 12 mois au 31 mars 2019			
	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	105 509	109 789	30 204	245 502
France	56 302	106 782	19 050	182 134
Benelux	12 510	227	1 971	14 708
Allemagne	14 128	75	2 246	16 449
Asie	7 940	65	4 288	12 293
Europe du Sud	14 629	2 641	2 649	19 918

en milliers d'euros	Cumul 12 mois au 31 mars 2018			
	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	87 261	121 016	37 136	245 412
France	37 879	119 786	23 760	181 425
Benelux	10 316	326	2 492	13 134
Allemagne	13 774	373	2 502	16 649
Asie	14 066	69	5 095	19 230
Europe du Sud	11 225	462	3 287	14 974

% de variation des performances par zone géographique	Cumul 12 mois au 31 mars 2019			
	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	+21%	-9%	-19%	+0%
France	+49%	-11%	-20%	+0%
Benelux	+21%	-30%	-21%	+12%
Allemagne	+3%	-80%	-10%	-1%
Asie	-44%	-6%	-16%	-36%
Europe du Sud	+30%	+471%	-19%	33%

% de variation des performances par zone géographique	Cumul 12 mois au 31 mars 2018			
	Gaming	Mobile	Audio	Groupe
Total Chiffre d'Affaires	+25%	+15%	+13%	+18%
France	+16%	+15%	+16%	+16%
Benelux	-11%	-45%	-7%	-12%
Allemagne	+9%	+45%	+1%	+9%
Asie	+109%	-58%	+62%	+91%
Europe du Sud	+83%	-27%	-18%	39%

2.4 NOTES COMPLEMENTAIRES

2.4.1 Notes complémentaires au bilan

- Note 1 – Goodwill

en milliers d'euros	BBi Belgique	Bigben Connected	Vox Diffusion	Cyanide SA	Eko	Kylotonn	TOTAL
Valeur brute au 31 mars 2019	1 088	34 763	68	12 539	6 058	3 770	58 285
Perte de valeur							0
Activités abandonnées							0
Valeur nette au 31 mars 2019	1 088	34 763	68	12 539	6 058	3 770	58 285
Valeur brute au 31 mars 2018	1 088	34 763	68				35 918
Perte de valeur							0
Activités abandonnées							0
Valeur nette au 31 mars 2018	1 088	34 763	68	0	0	0	35 918

⇒ **Principe Comptable - Goodwill**

Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », et IAS36 « dépréciation d'actif ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, à savoir une forte dégradation des résultats ou une situation nette négative, et au minimum une fois par an à la date de clôture. Pour ce test, les goodwill sont ventilés par Unités Génératrices de Trésorerie, qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des entrées de trésorerie indépendantes.

Les modalités des tests de perte de valeur des Unités Génératrices de Trésorerie sont détaillées ci-dessous.

Les goodwill sont inscrits à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en résultat. Les pertes de valeur ne peuvent faire l'objet de reprise.

Acquisition des trois studios de développement : Cyanide SA, Eko Software SAS et Kylotonn SAS

Description de la transaction

Dans les conditions décrites en 2.2.2, le groupe a

- le 20 juin 2018, acquis 100% des titres et des droits de vote de la société Cyanide SA ainsi que de sa filiale canadienne Amusement Cyanide Inc,
- le 2 octobre 2018, levé des options croisées sur la société Kylotonn, augmentant sa participation dans cette société de 45% à 100%
- le 18 octobre 2018, acquis 100% des titres et des droits de vote de la société Eko Software SAS.

Cyanide SA

Le regroupement d'entreprise a été réalisé en date du 20 juin 2018, date de réalisation effective de l'acquisition des titres de la société Cyanide SA par le Groupe Bigben Interactive.

L'acquisition a été réalisée pour 50,20 % en numéraire et 49,80 % par la création de 697.445 actions nouvelles Bigben en rémunération de l'apport d'actions Cyanide. Les actions nouvelles Bigben Interactive remises aux actionnaires de Cyanide SA ont été valorisées au cours du jour de la transaction, soit 13,44€.

Un complément de prix basé sur le résultat net de la société Cyanide (et de ses filiales) au 31 mars 2019 sera versé intégralement en numéraire en septembre 2019. Le complément de prix a été, lors des comptes semestriels au 30 septembre 2018, inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 3,5 M€. L'estimation de sa juste valeur en date d'acquisition était basée sur les meilleures estimations du Groupe Bigben quant à la réalisation des conditions de versement de ce complément de prix, tenant compte principalement des estimations d'atterrissage de résultat annuel au 31 mars 2019 et du calendrier de réalisation le plus probable des projets en développement de Cyanide SA et de sa filiale en date d'acquisition.

Ce passif ayant été évalué à la juste valeur à la clôture du 31 mars 2019 et le complément de prix initialement prévu à 3,5 M€ ayant été provisoirement évalué à 1,5 M€ sur la base des résultats de Cyanide SAS au 31 mars 2019 et dans l'attente du calcul exact des royalties du 1^{er} trimestre calendaire 2019 à recevoir d'éditeurs tiers, le changement de cette juste valeur évalué à 2 M€ a été constaté en résultat en « Autres éléments opérationnels non récurrents » dans l'Etat du résultat global consolidé au 31 mars 2019 (cf Note 29).

Dans le cadre de cette affectation du prix d'acquisition, le Groupe a effectué une revue de l'évaluation des actifs acquis et des passifs assumés de Cyanide SA. Les principaux ajustements de juste valeur ont porté sur les marques de Cyanide SA avec une incidence directe sur la valeur des immobilisations incorporelles acquises.

La valorisation de ces marques a été effectuée par la méthode des cash-flows futurs actualisés basée sur le plan d'affaires établi par Cyanide SA pour chaque marque. Ce modèle tient compte de la durée de vie résiduelle prévisionnelle des jeux, de paramètres opérationnels pour lesquels le management a dû faire preuve de jugement, notamment du choix d'un taux d'actualisation représentatif (retenu à 15,90% au 30 septembre 2018), d'un taux de croissance à l'infini de 2%, et de taux d'impôts futurs tels qu'annoncés par les pouvoirs publics en date d'acquisition.

Les autres ajustements de juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés ne sont pas significatifs.

Les valeurs utilisées reflètent les meilleures estimations du management.

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	22 005
Immobilisations corporelles	96
Immobilisations financières	103
Impôts différés actifs	608
Créances	3 360
Disponibilités et divers	1 416
Provisions pour risques	-150
Dettes financières	-2 587
Impôts différés passifs	-436
Dettes diverses	-2 669
Produits constatés d'avance	-10 249
Total des actifs nets identifiables acquis	11 496
Goodwill	12 539
Juste valeur de la contrepartie transférée	24 035

Eko software SAS

Le regroupement d'entreprise a été réalisé en date du 18 octobre 2018, date de réalisation effective de l'acquisition des titres de la société Eko Software SAS par le Groupe Bigben Interactive.

L'acquisition a été réalisée pour 64,60 % en numéraire et 35,40 % par la création de 295.575 actions nouvelles Bigben en rémunération de l'apport d'actions Eko Software. Les actions nouvelles Bigben Interactive remises aux actionnaires de Eko Software SAS ont été valorisées au cours du jour de la transaction, soit 8,70€.

Un complément de prix basé sur le résultat net de la société Eko Software au 31 décembre 2018 sera versé intégralement en numéraire en juin 2019. Ce complément de prix, basé sur le résultat annuel enregistré par Eko Software SAS au 31 décembre 2018, a été inclus dans le calcul du prix d'acquisition pour un montant de 1,3 M€. Le complément de prix devant être versé en juin 2019, il a été comptabilisé en dette au passif de l'état de situation financière.

	<i>En milliers d'euros</i>
Immobilisations incorporelles	8
Immobilisations corporelles	62
Immobilisations financières	26
Impôts différés actifs	234
Créances	510
Disponibilités et divers	4 283
Provisions pour risques	12
Dettes financières	-138
Impôts différés passifs	-1
Dettes diverses	-1 694
Total des actifs nets identifiables acquis	3 301
Goodwill	6 058
Juste valeur de la contrepartie transférée	9 358

La détermination du goodwill est définitive au 31 mars 2019.

Kylotonn SAS

Le regroupement d'entreprise a été réalisé en date du 2 octobre 2018, date de réalisation effective de l'acquisition des titres de la société Kylotonn SAS par le Groupe Bigben Interactive.

Le prix d'acquisition a été intégralement payé en numéraire.

Conformément aux règles de la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises », la revalorisation du prix d'achat des premiers 45% de droits de vote a été faite sur la base de la juste valeur. Une plus-value de cession de 0,5 M€ a été comptabilisée en résultat en « Autres éléments opérationnels non récurrents » dans l'Etat du résultat global consolidé au 31 mars 2019 (cf Note 29).

	<u>En milliers d'euros</u>
Immobilisations incorporelles	-38
Immobilisations corporelles	248
Immobilisations financières	141
Impôts différés actifs	822
Créances	1 494
Disponibilités et divers	145
Charges constatées d'avance	73
Provisions pour risques	-64
Dettes financières	-1 045
Dettes diverses	-2 293
Total des actifs nets identifiables acquis	-516
Goodwill	3 770
Juste valeur de la contrepartie transférée	3 254

La détermination du goodwill est définitive au 31 mars 2019.

Test de valeur des Goodwill

Le groupe réalise des tests de dépréciation sur les UGT sur une base annuelle à la date de clôture (31 mars N) et lorsque des indices de perte de valeur ont été identifiés.

Au 31 mars 2019, aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur les UGT.

► Test de sensibilité

- *Test de dépréciation sur le goodwill de Bigben Connected :*

Hypothèses :

EBITDA - Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization

Taux d'actualisation (WACC) 10.76%

Taux de croissance à l'infini 2%

Valeur comptable de l'UGT		60 558 k€
La valeur de l'UGT est affectée par la valeur terminale de l'EBITDA, le taux d'actualisation (WACC) et le taux de croissance à l'infini, dont les valeurs respectives sont :	EBITDA	13 341 k€
	% WACC	10.76%
	Taux croiss.	2.0%
La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur comptable en cas :		
- de baisse du montant de l'EBITDA retenu en valeur terminale de :	EBITDA	-36.00%
- ou de hausse du taux d'actualisation (WACC) de :	% WACC	+4,0 pt
- ou de baisse du taux de croissance à l'infini de :	Taux croiss.	-5,3 pt

- *Test de dépréciation sur le goodwill de Bigben Belgique :*

Hypothèses :

EBITDA - Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization

Taux d'actualisation (WACC) 11.40%

Taux de croissance à l'infini 2%

Valeur comptable de l'UGT		1 907 k€
La valeur de l'UGT est affectée par la valeur terminale de l'EBITDA, le taux d'actualisation (WACC) et le taux de croissance à l'infini, dont les valeurs respectives sont :	EBITDA	1 144 k€
	% WACC	11.40%
	Taux croiss.	2.0%
La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur comptable en cas : - de baisse du montant de l'EBITDA retenu en valeur terminale de : - ou de hausse du taux d'actualisation (WACC) de : - ou de baisse du taux de croissance à l'infini de :	EBITDA	-72.00%
	% WACC	ns (> +5 pt)
	Taux croiss.	ns (< -5 pts)

- *Test de dépréciation sur le goodwill de Kylotonn*

Hypothèses :

Taux d'actualisation (WACC) 12.01%

Taux de croissance à l'infini 2%

Valeur comptable de l'UGT		16 970 K€
La valeur de l'UGT est affectée par la valeur terminale du CA, le taux d'actualisation (WACC) et le taux de croissance à l'infini, dont les valeurs respectives sont :	CA	24 400 k€
	% WACC	12.01%
	Taux croiss.	2.0%
La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur comptable en cas : - de baisse du CA de : - ou de hausse du taux d'actualisation (WACC) de : - ou de baisse du taux de croissance à l'infini de :	CA	-46.00%
	% WACC	ns (> +5 pt)
	Taux croiss.	ns (< -5 pts)

- *Test de dépréciation sur le goodwill de Eko Software*

Hypothèses :

Taux d'actualisation (WACC) 12.01%

Taux de croissance à l'infini 2%

Valeur comptable de l'UGT		15 058 K€
La valeur de l'UGT est affectée par la valeur terminale du CA, le taux d'actualisation (WACC) et le taux de croissance à l'infini, dont les valeurs respectives sont :	CA	11 231 k€
	% WACC	12.01%
	Taux croiss.	2.0%
La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur comptable en cas : - de baisse du CA de : - ou de hausse du taux d'actualisation (WACC) de : - ou de baisse du taux de croissance à l'infini de :	CA	-18.00%
	% WACC	ns (> +5 pt)
	Taux croiss.	ns (< -5 pts)

- Test de dépréciation sur le goodwill de Cyanide

Hypothèses :

Taux d'actualisation (WACC)

12.01%

Taux de croissance à l'infini

2%

Valeur comptable de l'UGT		35 955 K€
La valeur de l'UGT est affectée par la valeur terminale du CA, le taux d'actualisation (WACC) et le taux de croissance à l'infini, dont les valeurs respectives sont :	CA	23 812 K€
	% WACC	12.01%
	Taux croiss.	2.0%
La valeur recouvrable de l'UGT est égale à sa valeur comptable en cas : - de baisse du CA de : - ou de hausse du taux d'actualisation (WACC) de : - ou de baisse du taux de croissance à l'infini de :	CA	-26.00%
	% WACC	ns (> +5 pt)
	Taux croiss.	ns (< -5 pts)

⇒ **Principe Comptable - Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé**

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actif », une perte de valeur est enregistrée en résultat lorsque la valeur recouvrable des immobilisations devient inférieure à leur valeur nette comptable.

La valeur recouvrable des immobilisations correspond au montant le plus élevé entre leur juste valeur nette des coûts de cession et leur valeur d'utilité. La valeur nette comptable des immobilisations corporelles et incorporelles fait l'objet de tests dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les actifs à durée de vie indéfinie (catégorie limitée pour le Groupe aux goodwill).

Pour ce test, les immobilisations sont regroupées en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres Groupes d'actifs.

La valeur d'utilité de ces unités est déterminée par référence à des flux futurs de trésorerie après impôt et actualisés. Le taux d'actualisation est déterminé à chaque clôture sur la base du coût du capital spécifique au Groupe Bigben Interactive. Les cash-flows sont issus des cash-flows attendus sur 3 ans. Ils sont déterminés à partir du budget de l'année N+1, élaboré par les entités opérationnelles et validé par la Direction Générale. Les cash flows des années suivantes (N+2 et N+3) sont estimés par application d'un taux de croissance en fonction des anticipations du management. Au-delà de cet horizon, des cash-flows sont extrapolés par application d'un taux de croissance à l'infini.

Compte-tenu de l'organisation du Groupe Bigben Interactive, les unités génératrices de trésorerie principales ont été définies comme suit : Bigben France, Bigben Connected (activité « mobiles »), Bigben Benelux, Bigben Allemagne, Bigben Italie, Bigben Espagne et Bigben Hong-Kong. Les studios de productions, Kylotonn, Cyanide et EKO dont le groupe détient 100% des titres à la clôture au 31 mars 2019 sont considérés comme trois UGT indépendantes. Pour l'appréciation de la valeur recouvrable de chacune de ces UGT, y sont associés les cash flows générés par les jeux qu'elles produisent.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en résultat pour la différence ; elle est imputée en priorité sur les goodwill affectés à l'UGT puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'entité au prorata de la valeur nette comptable de chaque actif de l'unité.

♦ Note 2 - Autres immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Valeur brute	113 338	63 512
Amortissements	(47 150)	(26 608)
Dépréciation		
Valeur nette	66 188	36 904

Valeurs brutes	Logiciels, Concessions et Brevets	Fonds de commerce	Relation Clientèle	Coûts de développement des jeux	Acomptes sur Incorporelles	Autres Incorporels	TOTAL
mar. 2017	3 325	2	22 300	20 491	0	1 881	47 999
Acquisition	148			17 851		18	18 017
Variation de périmètre							0
Transferts				(2 473)			(2 473)
Cessions						(30)	(30)
Ecart Change							0
mar. 2018	3 473	2	22 300	35 869	0	1 868	63 512
Acquisition	182			30 098		80	30 360
Variation de périmètre	7 071			24 707		31	31 810
Transferts	(61)			(12 282)			(12 343)
Cessions							0
Ecart Change							0
mar. 2019	10 665	2	22 300	78 392	0	1 979	113 338

Amortissements	Logiciels, Concessions et Brevets	Fonds de commerce	Relation Clientèle	Coûts de développement des jeux	Acomptes sur Incorporelles	Autres Incorporels	TOTAL
mar. 2017	(1 924)	0	(6 225)	(7 319)	0	(1 654)	(17 122)
Dotations	(212)		(1 115)	(10 528)		(135)	(11 990)
Variation de périmètre							0
Transferts				2 473			2 473
Cessions						30	30
Ecart Change							0
mar. 2018	(2 136)	0	(7 340)	(15 374)	0	(1 758)	(26 608)
Dotations	(161)		(1 115)	(20 448)		(82)	(21 806)
Variation de périmètre	(84)			(10 924)		(31)	(11 039)
Transferts	19			12 282			12 301
Cessions	2						2
Ecart Change							0
mar. 2019	(2 360)	0	(8 455)	(34 464)	0	(1 871)	(47 150)
Valeur nette	8 305	2	13 845	43 928	0	108	66 188

Le poste « Logiciels, concessions et brevets » a fortement augmenté du fait de l'intégration des marques du studio de développement Cyanide dans le giron du Groupe Bigben suite à son acquisition (cf chapitre 2.2.2 et Note 1)

Le poste « Relation clientèle » correspond à la relation clientèle Accessoires téléphonie mobile comptabilisée lors de l'acquisition du groupe ModeLabs au 1er septembre 2011 pour un montant brut de 22 300 k€, générant un impôt différé passif de 7 656 k€. Cette

relation clientèle est amortie en linéaire sur 20 ans. Une charge d'amortissement de 1 115 k€ a été comptabilisée sur l'exercice (reprise d'impôt différé correspondante). Compte tenu de l'évolution du taux d'impôt sur les sociétés en France, l'impôt différé passif a été réduit de 1070 k€. Cet impact est passé en contrepartie des réserves.

Le poste « Coûts de développement des jeux » représente les dépenses engagées au titre des développements de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation.

⇒ Principe Comptable – Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées des logiciels acquis, des marques achetées, ainsi que les droits à reproduire, comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les droits à reproduire sont amortis en fonction des quantités mises en production. Les marques ne sont plus amorties depuis l'exercice 2017/18 mais font l'objet d'un test de dépréciation. Les modalités de ce test de dépréciation s'appuient sur la méthode des cash-flows futurs actualisés basée sur le plan d'affaires établi pour chaque marque.

Les droits au bail et les logiciels informatiques acquis sont immobilisés et amortis respectivement sur une durée d'utilité de 20 et de 3 ans. Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif correspondant. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges.

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les activités de développement impliquent l'existence d'un plan ou d'un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés. Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si et seulement si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et que le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif.

Les coûts de développement comptabilisés concernent essentiellement les coûts de développement de jeux commercialisés ou en cours de développement présentant des perspectives de commercialisation. Ces coûts intègrent notamment les sommes versées par la société au titre des royalties (coût de développement des jeux). Chaque contrat signé avec un éditeur stipule le versement d'un minimum garanti représenté par une royauté unitaire et une quantité minimum de production. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. A la clôture de chaque exercice ou dès l'apparition d'indicateurs de pertes de valeurs, pour chaque jeu, les cash flows prévisionnels font l'objet d'une estimation par la direction. Lorsque ces derniers sont inférieurs au coût de développement du jeu, une dépréciation est pratiquée.

Les coûts de développement des jeux pour chacun des jeux sont répartis selon les perspectives de ventes associées (support digital ou physique) et amortis sur la durée de vie attendue des jeux à partir du premier jour du mois de leur date de lancement commercial pour les jeux en version digitale et au fur et à mesure des mises en production pour les jeux en version physique.

◆ Note 3 - Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Valeur brute	30 671	28 485
Amortissements	(17 252)	(14 736)
Dépréciation		
Valeur nette	13 419	13 749

⇒ Principe Comptable – Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Lorsque des composants d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes et amorties sur leur durée d'utilité propre.

Le Groupe incorpore les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié dans le coût de cet actif.

Le Groupe n'a incorporé aucun coût d'emprunt au titre des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice 2018-2019. Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, telles que définies par la norme IAS 17 « contrats de location », sont présentées à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure lors de leur première comptabilisation. La dette correspondante est inscrite en passifs financiers. Ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits ci-dessous, sauf dans les cas où la durée d'utilité du contrat est plus courte et s'il n'est pas prévu de transfert de propriété à l'issue du contrat.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle et d'une éventuelle dépréciation à compter de la date à laquelle le bien est prêt à être mis en service. Sauf cas particulier, les valeurs résiduelles sont nulles. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes:

Catégorie	Méthode d'amortissement
Constructions	Linéaire, entre 15 et 25 ans
Installations Photovoltaïques	Linéaire, entre 10 et 25 ans
Matériels et outillages	Linéaire, entre 5 et 8 ans
Agencements constructions	Linéaire, 10 ans
Agencement installations	Linéaire, entre 4 et 10 ans
Matériels de transport	Linéaire, 4 ans
Mobilier, matériel de bureau	Linéaire, entre 3 et 10 ans

Immobilisations financées par crédit-bail :

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériels	TOTAL
Valeur brute	1 385	13 028	3 223	17 636
Amortissements		(5 422)	(2 698)	(8 120)
Valeur nette	1 385	7 606	525	9 516

Valeurs brutes	Terrains	Constructions	Installations techniques	Comptes sur Corporelles	Autres Corporelles	TOTAL
mar. 2017	1 430	18 836	4 687	231	3 329	28 513
Acquisition		309	7	38	373	726
Variation de périmètre						0
Transferts			(3)		3	0
Cessions		(15)	(43)		(464)	(522)
Ecart Change			(173)		(59)	(232)
mar. 2018	1 430	19 130	4 474	269	3 182	28 485
Acquisition				51	683	734
Variation de périmètre			1		1 416	1 417
Transferts					(32)	(32)
Cessions					(75)	(75)
Ecart Change			102		40	142
mar. 2019	1 430	19 130	4 577	320	5 214	30 671

Amortissements	Terrains	Constructions	Installations techniques	Acomptes sur Corporelles	Autres Corporelles	TOTAL
mar. 2017	0	(7 785)	(3 653)	0	(2 714)	(14 152)
Dotations		(902)	(273)		(246)	(1 420)
Variation de périmètre						0
Transferts						0
Reprises		104	44		463	610
Ecarts Change			173		53	226
mar. 2018	0	(8 583)	(3 709)	0	(2 444)	(14 736)
Dotations		(909)	(336)		(529)	(1 774)
Variation de périmètre					(906)	(906)
Transferts					32	32
Reprises		89			44	133
Ecarts Change						0
mar. 2019	0	(9 403)	(4 045)	0	(3 803)	(17 252)
Valeur nette	1 430	9 727	531	320	1 411	13 419

Les ensembles immobiliers (terrains et construction) des sites de Lesquin et Lauwin-Planque ont été financés par crédit-bail. Le coût de revient des terrains et constructions est de 14 413 K€, amortis pour une valeur de 5 422 K€, soit une valeur nette de 8 991 K€ au 31 mars 2019. Il en est de même pour la chaîne logistique ainsi que les chariots élévateurs informatisés et les rayonnages, dont le coût de revient est de 3 223 K€ amorti pour 2 698 K€, soit une valeur nette de 525 K€ au 31 mars 2019.

L'amortissement comptable de l'installation photovoltaïque a débuté le 1^{er} octobre 2014.

♦ Note 4 – Titres mis en équivalence

Les sociétés du Groupe mises en équivalence ne sont pas cotées et n'ont donc pas de prix de cotation public.

Ce compte contient au 31 mars 2019 la juste valeur des titres de Bigben USA. Au 31 mars 2018, ce compte contenait également les titres liés à la prise de participation minoritaire de 24,99% prise en juillet 2017 dans le capital du studio Kylotonn SAS. Cette participation fut augmentée à 45% en avril 2018 avant que la société Kylotonn SAS ne soit acquise dans son intégralité et incorporée au périmètre de consolidation le 2 octobre 2018. (se référer aux chapitres 2.2.2 et 2.3.6)

♦ Note 5 – Autres actifs financiers non courants.

Valeurs nettes	Actifs à la Juste Valeur par le Résultat	Dépôts de garantie	Autres titres	Autres créances	TOTAL
mar. 2017	0	368	25	141	534
Acquisition / Augmentation		206		25	231
Variation de périmètre					0
Transferts					0
Cessions		(103)			(103)
Ecarts Change		(19)			(19)
mar. 2018	0	452	25	166	643
Acquisition		1		6	7
Variation de périmètre		257	12		269
Transferts					0
Cessions					0
Ecarts Change					0
mar. 2019	0	710	37	172	919

Principe Comptable – Actifs financiersActifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les actifs financiers non dérivés comprennent :

- les actifs financiers non courants,
- les actifs financiers courants représentant les créances d'exploitation, des titres de créances ou des titres de placement, et la trésorerie

Evaluation et comptabilisation des actifs financiers

Conformément à la norme IFRS 9 – « instruments financiers », les actifs financiers sont classés à la juste valeur ou au coût amorti, y compris pour les actifs financiers qui comportent un dérivé :

- ▶ Actifs à la juste valeur par le compte de résultat

Un actif financier est classé en tant qu'actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur en accord avec la politique de gestion du risque ou la stratégie de placement du Groupe. Les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant, qui prend en compte les produits des dividendes, est comptabilisée en résultat.

- ▶ Actifs au coût amorti

Actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ces instruments sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de valeur recouvrable, effectués dès l'apparition d'indices indiquant que celle-ci serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au minimum à chaque arrêté comptable. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

♦ **Note 6 - Actifs d'impôts différés**

- ▶ Total Groupe

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
IDA sur déficits reportables	2 562	3 530
IDA sur différences temporaires	20	34
ACTIF NET D'IMPOT DIFFERE	2 582	3 564

- ▶ Détails par entité

en milliers d'euros	01/04/2018	Activation	Utilisation	31/03/2019
Bigben Interactive SA	3 209		(2 191)	1 018
Cyanide SA	0	1 318	(96)	1 222
BigBben Interactive GmbH	321		(283)	38
Kylotonn SAS	0	284		284
Bigben Nederland BV	0			0
Bigben Spain	0			0
TOTAL DEFICIT REPORTABLE	3 530	1 602	(2 570)	2 562

Au 31 mars 2019, l'impôt différé sur le déficit fiscal de 2 562 k€ se décompose de la façon suivante:

- sur Bigben Interactive SA, un montant de 1 018 k€ correspondant au déficit fiscal activé de 2 957 k€ suite à l'utilisation de 2 191 k€ sur la période (6 364 k€ en base).
- Sur Cyanide SA, un montant de 1 222 k€ correspondant au déficit fiscal activé de 3 932 k€ suite à l'utilisation de 96 k€ sur la période (280 k€ en base).
- sur Bigben Interactive GmbH, un montant de 38 k€ correspondant au déficit fiscal activé de 253 k€ suite à l'utilisation de 283 k€ sur la période (942 k€ en base).
- Sur Kylotonn SAS, un montant de 284 k€ correspondant au déficit fiscal activé de 1 014 k€ suite à l'activation de 33 k€ sur la période (119 k€ en base).

Ces déficits ont été activés compte tenu des perspectives à court et moyen terme de résultat de ces entités.

⇒ Principe Comptable – Impôts

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

◆ Note 7 – Stocks

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Valeur brute	76 834	68 533
Perte de valeur	(19 187)	(16 873)
Valeur nette	57 647	51 660

⇒ Principe Comptable – Stocks

Conformément à la norme IAS 2 « Stocks », les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du Prix Moyen Pondéré (PMP). Le coût prend également en compte les frais accessoires, de logistique et de transport, pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent, conformément à IAS 2- Stocks. Le coût est net des escomptes et des conditions différées obtenus des fournisseurs.

Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en fonction de leurs perspectives de vente et de leur antériorité.

Les articles en stocks sont dépréciés comme suit :

- Le stock SAV (Services Après Vente) est déprécié à 100 %
- A chaque clôture, il est effectué une revue des valorisations des produits en stocks en comparant le prix de vente moyen (sur les douze derniers mois) avec le PMP et le cas échéant une dépréciation est comptabilisée
- Des dépréciations complémentaires sont comptabilisées par la Direction au cas par cas à l'article en fonction des perspectives de ventes
- En complément de ces approches, une dépréciation complémentaire est comptabilisée en fonction de l'antériorité du stock.

♦ Note 8 – Créances clients

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Clients et effets en portefeuille	62 328	54 757
Pertes de valeurs pour créances douteuses	(779)	(658)
TOTAL CREANCES CLIENTS	61 549	54 099

La hausse temporaire des créances s'explique par les ventes importantes qui ont eu lieu en fin d'exercice (sorties des manettes *Revolution Unlimited Pro Controller* et *Asymmetric Wireless*).

▶ Concentration clients:

Le client le plus important du groupe représente 10.1% du chiffre d'affaires consolidé. Aucun autre client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires.

Les clients en Allemagne et Benelux sont systématiquement assurés. De même, l'intégralité des clients à l'export fait l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé. En France, seuls sont assurés les clients autres que les acteurs de la grande distribution et les opérateurs Télécoms.

Les sociétés Bigben interactive SA et Bigben Connected SAS ont recours à l'affacturage pour l'essentiel de leurs clients de la grande distribution. Le contrat de factoring n'est pas déconsolidant, les créances clients factorisées non réglées au 31 mars 2019 figurent dans le poste « Clients et effets en portefeuille ».

▶ Crédit client:

en milliers d'euros	mar. 2019		mar. 2018	
Créances clients non échues	54 116	87%	45 900	84%
Créances clients échues	8 213	13%	8 857	16%
< à 30 jours	3 145	38%	4 296	49%
< à 90 jours	1 657	20%	2 450	28%
< à 1 an	2 445	30%	1 316	15%
> à 1 an	140	2%	79	1%
clients douteux	825	10%	717	8%
Total clients et effets en portefeuille	62 328		54 757	

Les clients douteux (825 k€) sont dépréciés à hauteur de 779 k€ au 31 mars 2019.

Les créances de moins de 3 mois ne présentent pas de risque particulier et ne sont pas individuellement significatives.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie représente le risque de perte financière dans le cas où un client viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. La gestion de ce risque sur les créances clients est prise en compte notamment par :

- les procédures d'autorisation d'ouverture d'un nouveau compte client qui permettent de s'assurer de la solvabilité de tout nouveau client,
- le reporting mensuel client qui permet d'analyser la durée de crédit moyen accordé au client, le pourcentage et l'ancienneté de l'encours client et ce, sur toutes les zones d'activité du Groupe.

Par ailleurs, la typologie des principaux clients réguliers du groupe, à savoir les acteurs de la grande distribution européenne, les plateformes de distribution des jeux en version digitale et les grands opérateurs Télécoms français dont la solvabilité est avérée, limite le risque de crédit pour le groupe. Les autres clients y compris l'intégralité des clients à l'export, font l'objet d'une assurance-crédit lorsque le Groupe est exposé.

⇒ Principe Comptable – Créances clients

Les créances commerciales et autres créances liées à l'activité opérationnelle sont comptabilisées au coût amorti qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale, diminuée des pertes de valeur éventuelles enregistrées dans un compte spécifique de dépréciation. Les créances étant d'une maturité inférieure à un an, elles ne sont pas actualisées.

Suite à l'application de la norme IFRS 9, le Groupe utilise le modèle simplifié de dépréciation des créances commerciales basé sur l'analyse des pertes attendues sur la durée de vie de la créance.

◆ Note 9 - Autres débiteurs

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Etats et collectivités locales (hors IS)	7 259	4 265
Personnel	144	77
Avoirs Fournisseurs à recevoir	2 442	1 265
Créances sur cessions immobilisations	1	0
Affacturage		
Charges constatées d'avance	2 070	1 871
Acomptes et avances sur commandes	2 872	1 708
Comptes courants débiteurs		
Débiteurs divers	1 219	915
TOTAL	16 008	10 102

◆ Note 10 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Concours bancaires	(4 928)	(5 435)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 213	16 630
Trésorerie nette	9 285	11 195

⇒ Principe Comptable – Trésorerie et équivalents de trésorerieActifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants » en notes 5 et 12, exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants » (note 5), en « équivalents de trésorerie » (dans cette note) ou en « passifs courants » (note 12) selon les cas.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités en comptes courants bancaires, les parts d'OPCVM de trésorerie, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme (moins de 3 mois) et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du groupe constituent une composante de la trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

◆ Note 11 – Avantages au personnel

Charges de personnel

Se référer à la Note 23

Provisions retraite

en milliers d'euros	01/04/2018	Dotations	Utilisations	Reprises	OCI - Ecart actuariels	Variation de périmètre	31/03/2019
Provisions pour retraite & assimilées	459	22			7	381	869
TOTAL	459	22	0	0	7	381	869

en milliers d'euros	01/04/2017	Dotations	Utilisations	Reprises	OCI - Ecart actuariels	Variation de périmètre	31/03/2018
Provisions pour retraite & assimilées	484	1		(23)	(4)		459
TOTAL	484	1	0	(23)	(4)	0	459

Les engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision ne concernent que les sociétés françaises.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation de ces engagements sont les suivantes :

Hypothèses retenues	mar. 2019	mar. 2018
Taux d'actualisation	1.4%	1.5%
Turnover	6.5% à 8.0%	6.5% à 8.0%
Table de mortalité	TF & TH 00.02	TF & TH 00.02
Taux d'évolution des salaires		
Cadres	2.0%	2.0%
Agents de maîtrise	2.0%	2.0%

Les rémunérations en actions et assimilé (AGA)

Se référer à la Note 28

⇒ Principe Comptable – Engagements de retraites et assimilés

Les salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient, des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Le Groupe offre ces avantages à travers soit, des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte en résultat sur l'exercice.

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de la retraite fixée à 65 ans pour les salariés français ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel.

Ces évaluations sont effectuées tous les ans pour les principaux régimes.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements ou sur les actifs financiers du régime. Ces écarts étaient reconnus en résultat immédiatement. Suite à l'entrée en application de la norme IAS 19 révisée, ils sont désormais comptabilisés en « Autres éléments du résultat global ». Ils sont présentés au bilan dans la rubrique de capitaux propres « Réserves consolidées » et ne sont pas recyclables dans le compte de résultat.

♦ Note 12 – Passifs financiers courants et non courants

en milliers d'euros	TOTAL	Échéance < 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance > 5 ans
Total des passifs financiers au 31 mars 2019	50 428	14 517	34 592	1 319
Emprunt d'origine long terme	40 924	8 568	31 037	1 319
Ligne de crédit / financement				
Emprunts sur locations financement	4 559	1 004	3 555	
Concours bancaires courants	4 928	4 928		
Intérêts courus non échus	16	16		
Autres financements				
Total des passifs financiers au 31 mars 2018	26 272	9 546	14 506	2 221
Emprunt d'origine long terme	14 317	2 150	10 447	1 720
Ligne de crédit / financement				
Emprunts sur locations financement	5 693	1 134	4 059	501
Concours bancaires courants	5 435	5 435		
Intérêts courus non échus	8	8		
Autres financements	819	819		

⇒ Principe Comptable – Passifs financiersActifs et passifs financiers non dérivés

Les actifs et passifs financiers sont présentés en « non courants », exceptés ceux présentant une échéance inférieure à 12 mois à la date de clôture, qui sont classés en « actifs courants », en « équivalents de trésorerie » ou en « passifs courants » selon les cas.

Les passifs financiers courants et non courants comprennent les emprunts bancaires, les autres financements et découverts bancaires et les dettes d'exploitation.

Evaluation et comptabilisation des passifs financiers

Le Groupe comptabilise initialement les dettes émises et les passifs subordonnés à la date à laquelle ils sont générés. Tous les autres passifs financiers sont comptabilisés initialement à la date de transaction qui est la date à laquelle le Groupe devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Le Groupe classe les passifs financiers non dérivés dans la catégorie des autres passifs financiers. De tels passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur ajustée de tout coût de transaction directement attribuable. Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres passifs financiers comprennent les emprunts, les découverts bancaires, les dettes fournisseurs et autres crédettes.

▶ Emprunts bancaires

Entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019, le Groupe a contracté huit nouveaux emprunts bancaires moyen-terme pour un montant total de 29,0 M€ afin de financer l'acquisition des trois studios de développement Cyanide SA, Eko Software SAS et Kylotonn SAS ainsi que les coûts de développement de jeux vidéo.

Pour certains de ces emprunts, la Société s'est engagée à respecter des covenants financiers annuels. Au 31 mars 2019, les ratios financiers concernés sont respectés.

A noter également post clôture

- l'obtention d'un crédit moyen-terme de 5 M€ à 5 ans auprès d'un établissement bancaire ;
- l'obtention d'un crédit moyen-terme de 5 M€ à 5 ans avec deux ans de différé auprès de Bpifrance ;
- les négociations en cours d'un prêt à 5 ans auprès d'un autre établissement bancaire

▶ Emprunts sur location financement

Il s'agit des emprunts comptabilisés suite au retraitement des contrats de location-financement. Les principaux contrats en cours sont relatifs au site de Lauwin-Planque (cf « Note 3 - Immobilisations corporelles »).

Rapprochement des variations des passifs avec les flux de trésorerie liés aux activités de financement

	Passifs			Capitaux propres		Total
	Découverts bancaires	Autres Emprunts	Passifs relatifs aux contrats de location-financement	Capital social / Primes d'émission	Réserves	
Solde au 31 Mars 2018	5 435	15 144	5 693	70 207	64 398	160 877
Variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Encaissements provenant d'emprunts		28 812				28 812
Remboursement d'emprunts		(6 186)	(1 134)			(7 320)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère					(1 904)	(1 904)
Intérêts courus		(406)				(406)
Total des variations des flux de trésorerie liés aux activités de financement		22 220	(1 134)		(1 904)	19 182
Variations liées à l'obtention ou à la perte de contrôle de filiales		3 154		11 945		
Impact des variations de cours de change					506	506
Variations de juste valeur						
Autres variations						0
Liées aux passifs						
Variations des découverts bancaires	(507)					(507)
Nouveaux contrats de location-financement						0
Intérêts courus		423				423
Total des autres variations liées aux passifs	(507)	423	0			(84)
Total des autres variations liées aux capitaux propres				288	18 911	19 198
Solde au 31 Mars 2019	4 928	40 941	4 559	82 440	81 910	214 778

◆ **Note 13 – Impôts différés passifs**

Ils correspondent essentiellement au solde au 31 mars 2019 de l'impôt différé comptabilisé sur la relation clientèle accessoires téléphonie mobile, le produit d'impôt correspondant comptabilisé sur l'exercice s'élève à 383 k€.

Les impôts différés du Groupe au 31 mars 2019 ont été réévalués suite à l'adoption de la loi de finances 2017 en France, qui prévoit un abaissement progressif du taux de l'impôt sur les sociétés de 33,33% à 25% pour toutes les sociétés, à horizon 2022. L'impact sur le résultat net s'élève à 4 K€. L'impôt différé passif constaté sur la relation clientèle comptabilisée lors de l'acquisition du groupe (7 656 K€) a été réduit de 1 070K€, en contrepartie des réserves.

⇒ **Principe Comptable – Impôts**

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, et (ii) la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Les impôts différés sont évalués en tenant compte de l'évolution connue des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la clôture.

Des impôts différés actifs sont constatés lorsqu'ils sont imputables sur des impôts différés passifs ou sur les déficits fiscaux reportables, dès lors qu'il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces actifs d'impôts pourront être imputés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque clôture.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

♦ Note 14 – Provisions

	01/04/2018	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		Ecart de conversion	Autres	31/03/2019
				utilisées	non utilisées			
Non courant	804	381	22		7			1 214
Provisions pour risques	345							345
- social								
- fiscal	345							345
Provisions pour charges - autres								
Provisions engagements de retraite	459	381	22		7			869
Courant	572		344		(8)			908
Provisions pour risques	572							908
- commercial			344					344
- social	42				(8)			34
- autres	530							530
Provisions pour charges - autres								
TOTAL	1 376	381	366		(1)			2 122

▶ Litige de propriété industrielle

Compte tenu des avis et des conseils de la société et de l'état des procédures en cours, la direction reste confiante dans sa capacité à résoudre ce litige sans perte financière. Néanmoins, une condamnation de 530 K€ pour concurrence déloyale ayant été prononcée à l'encontre de la société, une provision de ce montant a été constituée au 31 mars 2015. Aucune provision supplémentaire n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe au 31 mars 2019. Cette position est similaire à celle retenue au 31 mars 2018.

▶ Contrôle fiscal Bigben Connected

La SAS Bigben Connected a fait l'objet d'un contrôle de la part de l'administration fiscale sur les exercices allant du 1er janvier 2011 au 31 mars 2013. Une proposition de rectification avait été reçue le 28 décembre 2015. Bigben Connected avait répondu à l'administration le 26 février 2016 dans le respect des délais administratifs en contestant la majorité des redressements proposés. Certains des redressements ont été partiellement ou totalement abandonnés depuis par l'administration fiscale.

En date du 8 janvier 2018, la société Bigben Connected a accepté et payé une partie des redressements pour 610,9K€ mais a entamé, le 30 janvier 2018, une procédure de réclamation contentieuse auprès de la DVNI, car elle conteste totalement le reste des éléments qui lui sont reprochés en matière de TVA. Le dossier a été porté depuis devant le tribunal administratif de Lille suite au rejet de la réclamation contentieuse par la DVNI le 31 juillet 2018.

Sur la base des avis des conseils de la société, la direction est confiante dans sa capacité à résoudre ce litige fiscal sans perte financière pour le groupe.

⇒ Principe Comptable – Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif.

Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être effectuée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée en annexe.

♦ Note 15 – Autres créditeurs

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Etats et collectivités publiques (hors IS)	4 820	3 841
Personnel et organismes sociaux	5 442	3 903
Remises clients et clients créditeurs	13 470	11 874
Instruments financiers dérivés	195	2 336
Dettes sur immobilisations	3 106	278
Comptes courants créditeurs		
Affacturage		
Produits constatés d'avance	1 477	166
Créditeurs divers		
TOTAL	28 510	22 398

Juste valeur des instruments financiers dérivés : cf. notes 38 et 39.

♦ Note 16 – Capitaux propres

Nombre d'actions au 31 mars 2017	18 222 539
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	
Actions gratuites émises	140 800
Nombre d'actions au 31 mars 2018	18 363 339
Paiement dividende en actions	
Augmentation de capital	993 020
Actions gratuites émises	143 760
Nombre d'actions au 31 mars 2019	19 500 119

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société. Les porteurs d'actions ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales. S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe, tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

▶ Actions propres

Un nouveau contrat de liquidité de liquidité a été conclu au cours de l'exercice 2018/19 avec la société ODDO BHF SCA. Ce nouveau contrat d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, a pris effet le 2 janvier 2019. Il remplace, depuis cette date, le précédent contrat de liquidité signé avec la société ODDO & CIE qui avait pris effet le 1er Décembre 2010. La signature de ce nouveau contrat de liquidité fait suite à la décision de l'Autorité des Marchés Financiers n°2018-01 du 2 juillet 2018, applicable depuis le 1er janvier 2019, instaurant les contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise.

Période	Solde début de période	Achats	Apports	Ventes	Solde fin de période
mar. 2017 - mar. 2018	31 445	298 699		311 018	19 126
mar. 2018 - mar. 2019	19 126	274 649		274 675	19 100

Période	Achats	Ventes
mar. 2017 - mar. 2018	10.9922	10.6369
mar. 2018 - mar. 2019	11.0145	11.0360

⇒ **Principe Comptable – Titres d'autocontrôle**

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

♦ **Note 17 – Participations ne donnant pas le contrôle**

Au 31 mars 2019, il n'y a pas de participation ne donnant pas le contrôle dans les comptes consolidés du groupe.

♦ **Note 18 – Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Au 31 mars 2019, il n'y a aucun actif détenu en vue de la vente et aucune activité n'a été abandonnée au cours des 2 derniers exercices.

Principe Comptable – Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

♦ **Actifs détenus en vue de la vente**

Les actifs non courants ou les groupes d'actifs et passifs sont classés comme actifs détenus en vue de la vente, s'il est hautement probable qu'ils soient recouverts principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue. Immédiatement avant leur classement comme détenus en vue de la vente, les actifs ou les composants du groupe destinés à être cédés sont évalués selon les autres principes comptables du Groupe. Ensuite, les actifs (ou le groupe destiné à être cédé) sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affectée d'abord au goodwill, puis aux autres actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers et des actifs d'impôts différés qui continuent d'être évalués selon les autres principes comptables du Groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs et passifs) comme détenu en vue de la vente ou de la distribution ainsi que les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont comptabilisées en résultat. Une fois classés en actifs détenus en vue de la vente ou de la distribution, les actifs incorporels et les actifs corporels ne sont plus amortis.

♦ **Activités abandonnées**

Une activité abandonnée est une composante des activités du Groupe, dont les activités et flux de trésorerie sont clairement distincts du reste du Groupe et :

- représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ;
- fait partie d'un plan unique et coordonné visant à céder une ligne d'activité principale ou une zone géographique principale et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement à des fins de revente.

Le classement comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente.

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, l'état de résultat global comparatif est retraité comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

2.4.2 Notes complémentaires au compte de résultat

♦ Note 19 – Chiffre d'affaires

▶ Chiffre d'affaires par secteur d'activité

en milliers d'euros			Cumul 12 mois		Contribution	
			mar. 2019	mar. 2018	mar. 2019	mar. 2018
Chiffre d'Affaires			245 502	245 412	100%	100%
	dont	Gaming	105 509	87 261	43%	36%
		Mobile	109 789	121 016	45%	49%
		Audio	30 204	37 136	12%	15%

▶ Répartition du chiffre d'affaires par zones géographiques

en milliers d'euros			Cumul 12 mois		Contribution	
			mar. 2019	mar. 2018	mar. 2019	mar. 2018
Chiffre d'Affaires			245 502	245 412	100,0%	100,0%
	dont	France	144 012	158 786	58,7%	64,7%
		International	101 491	86 626	41,3%	35,3%

La répartition ci-dessus correspond à une typologie des ventes par pays de destination. Ainsi, les chiffres indiqués ci-dessus sont identiques à ceux du paragraphe 2.1 du Chapitre 2 mais différents des informations indiquées dans le paragraphe 2.3.7 des présentes annexes des comptes qui suivent une répartition des ventes par entité juridique.

⇒ Principe Comptable – Revenus

Les produits provenant de la vente de biens dans le cadre des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités.

Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client. Le Groupe comptabilise les produits correspondants lors du transfert de contrôle d'un bien ou d'un service à son client. S'il est probable que des remises seront octroyées et que leur montant peut être évalué de façon fiable, la remise est comptabilisée en moins des produits lorsque la vente est comptabilisée.

♦ Note 20 – Autres produits de l'activité

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Subventions	30	50
Autres produits	715	524
TOTAL	745	574

Le poste « Subventions » représente les crédits d'impôts recherche.

♦ Note 21 – Achats consommés

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Marchandises	(153 967)	(171 594)
Variation stock marchandises	8 419	6 415
Perte de valeur consommée	(2 314)	(3 332)
TOTAL	(147 861)	(168 511)

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Provision pour dépréciation des stocks	(19 187)	(16 873)

♦ Note 22 – Charges externes

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Achats non stockés	(1 415)	(1 306)
Sous-traitance	(217)	(319)
Loyers	(2 101)	(2 221)
Entretiens - réparations	(1 036)	(920)
Primes d'assurances	(574)	(444)
Autres services extérieurs	(933)	(931)
Honoraires	(4 323)	(3 276)
Frais de R&D	(472)	(367)
Publicité	(7 045)	(5 824)
Transports sur vente	(5 610)	(4 873)
Frais de déplacements	(2 099)	(1 755)
Frais de communication	(1 547)	(1 235)
Frais et services bancaires	(344)	(347)
Autres charges externes	(742)	(551)
TOTAL	(28 457)	(24 369)

♦ Note 23 – Charges de personnel

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Salaires et traitements	(15 347)	(14 787)
Charges sociales	(5 158)	(4 970)
<i>dont charges liées au paiement fondé en actions</i>	(332)	(299)
Sous-total 1	(20 505)	(19 757)
Charges liées au régime de retraite	(922)	(904)
Variation de la provision pour prestations définies	(12)	23
Participation des salariés	(479)	(427)
Sous-total 2 (sans incidence sur la trésorerie)	(1 413)	(1 308)
TOTAL	(21 918)	(21 066)

♦ Note 24 – Résultat financier

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Autres intérêts et produits assimilés	16	1
PRODUITS FINANCIERS	16	1
Intérêts sur financement moyen terme	(381)	(114)
Frais relatifs au crédit bail	(86)	(100)
Autres intérêts financiers	(615)	(732)
CHARGES FINANCIERES	(1 081)	(946)
RESULTAT FINANCIER HORS CHANGE	(1 066)	(945)
Gain de change	2 823	2 175
Perte de change	(1 297)	(4 006)
Résultat de change	1 526	(1 832)
RESULTAT FINANCIER	460	(2 777)

La comptabilisation de la variation de juste valeur des instruments financiers dérivés avait engendré une perte de change de 2 225 K€ au 31 mars 2018. Sur l'exercice 2018/19, la variation de juste valeur représente un gain de change de 2 138 K€. La valorisation de ces instruments financiers dérivés est de -196K€ au 31 mars 2019 (cf note 38).

♦ **Note 25 – Impôts sur le résultat**

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Impôt exigible	3 548	2 281
Impôt différé	1 900	1 355
Charge d'impôt	5 449	3 635
Crédit d'impôt	(16)	(475)
TOTAL	5 433	3 160

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Résultat consolidé avant impôt et perte de valeur et résultat des activités abandonnées et MEE	22 866	12 094
Taux d'imposition de BBI SA (Mère)	34.43%	34.43%
Impôt théorique	(7 873)	(4 164)
Charges d'impôts	(5 433)	(3 160)
Ecart à analyser	2 440	1 004
IS sur différences permanentes	1 253	(328)
Crédit d'impôt mécénat comptabilisé en IS		475
Comptabilisation d'impôts sans base	(328)	(71)
Différence de taux	1 262	1 100
Contrôle fiscal		(184)
Autres	253	(8)
Ecart analysé	2 440	984

Il n'y a pas eu de changement dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe sur l'exercice.

⇒ **Principe Comptable – Impôts**

Les impôts sur les résultats comprennent les impôts exigibles et les impôts différés.

Les charges ou les produits d'impôt sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils se rattachent à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Se référer aux notes 2 et 13 pour les calculs d'impôts différés actifs et passifs

♦ **Note 26 – Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence**

(Voir Note 4).

Au 31 Mars 2018, la société avait comptabilisé un résultat de 57 K€ correspondant à la quote-part de résultat mis en équivalence de Bigben USA et Kylotonn SAS. Sur l'exercice 2018/19, le résultat de -87 K€ correspond à la quote-part de résultat mis en équivalence de Bigben USA et Kylotonn SAS.

♦ Note 27 – Résultat par action

en euros	mar. 2019	mar. 2018
Résultat Net - Part du Groupe	17 346 436	8 933 860
Nombre moyen pondéré d'actions avant augmentation de capital	19 103 214	18 285 546
Effet dilutif des futures attributions gratuites – Plans AGA *	236 913	147 260
Nombre moyen d'actions après dilution	19 340 127	18 432 806
Nominal des actions (en euro)	2,00 €	2,00 €
Résultat de base par action	0,91	0,49
Résultat dilué par action	0,90	0,48

* Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2018 ont été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2019 par toutes les entités du Groupe. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu les 3 septembre 2019 et 26 novembre 2019 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 236 913 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2019, représente donc le nombre maximum d'actions attribuables au 3 septembre 2019 et au 26 novembre 2019.

Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action

	mar. 2019	mar. 2018
Actions ordinaires émises au 1 ^{er} avril	18 363 339	18 222 539
Prorata temporis des actions émises	758 975	82 133
Actions auto-détenues	(19 100)	(19 126)
Nombre d'actions à la clôture	19 103 214	18 285 546
Actions émises au cours de l'exercice	1 136 780	140 800
Prorata temporis des actions émises	758 975	82 133

Les actions émises au cours de l'exercice 2018/2019 correspondent aux événements suivants :

- Le 20 juin 2018, 697.445 actions nouvelles, entièrement assimilées aux actions existantes, ont été émises en rémunération de l'apport des actions Cyanide.
- Le 31 août 2018, 143.760 actions gratuites du plan d'actions gratuites 2017 ont été définitivement acquises par 275 membres du personnel salariés et mandataires sociaux des entités du Groupe. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance, il a été en conséquence procédé à l'émission le 3 septembre 2018 de 143.760 actions nouvelles par incorporation de réserves.
- Le 18 octobre 2018, 295.575 actions nouvelles, entièrement assimilées aux actions existantes, ont été émises en rémunération de l'apport des actions Eko Software.

⇒ **Principe Comptable – Résultat par action**

Le résultat par action est obtenu en divisant le Résultat Net - Part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Pour la détermination du résultat dilué par action, le nombre moyen pondéré d'actions est ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires.

♦ Note 28 – Paiement fondé en action

▶ Actions gratuites :

Les plans d'actions gratuites 2008, 2010 et 2011 sont achevés (actions attribuées).

Comme susmentionné au paragraphe 2.2.3 :

- 153.260 Actions Gratuites avaient été attribuées par le Conseil d'administration du 31 août 2017 aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe. L'acquisition définitive au bout d'un an était liée à une condition de présence continue et à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. L'ensemble des entités du Groupe ayant rempli leur condition de performance, la quantité de 143.760 Actions Gratuites 2017 définitivement acquises par 275 bénéficiaires résulte du départ de 26 bénéficiaires.

- Le Conseil d'administration du 3 septembre 2018 a également attribué 230.201 Actions Gratuites aux membres du personnel salariés et aux mandataires sociaux des entités du Groupe. L'acquisition définitive au bout d'un an est à nouveau liée à une condition de présence continue et à une condition de performance liée à l'obtention d'un niveau prédéterminé de résultat opérationnel courant. Les conditions de performance du plan d'actions gratuites de 2018 ont été remplies dans leur intégralité ou partiellement au 31 mars 2019 par toutes les entités du Groupe. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés aura lieu le 3 septembre 2019 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 217 114 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2019, représente donc le nombre maximum d'actions attribuables au 3 septembre 2019.
- Le Conseil d'administration du 26 novembre 2018 a enfin attribué 19.799 Actions Gratuites à certains hommes clés de studios nouvellement acquis. L'acquisition définitive au bout d'un an est liée à une condition de présence continue. L'attribution définitive des actions gratuites aux salariés concernés aura lieu le 26 novembre 2019 sous condition de présence des salariés. Le chiffre de 19.799 actions, calculé à partir de l'effectif présent au 31 mars 2019, représente donc le nombre maximum d'actions attribuables au 26 novembre 2019.

Date d'attribution du plan (CA)	31/08/2016	31/08/2017	03/09/2018	26/11/2018
Période d'acquisition	1 an	1 an	1 an	1 an
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans
Nombre d'actions gratuites initialement attribuées	155 700	153 260	230 201	19 799
Nombre d'actions actuellement attribuées au 31 mars 2019	140 800	143 760	N/A	N/A
Nombre d'actions attribuables au 31 mars 2019	N/A	N/A	217 114	19 799
Cours de l'action à la date d'annonce du plan	5,05	9,72	10,62	7,72
Juste valeur par action à la date d'attribution	5,24	9,56	10,78	7,52

⇒ **Principe Comptable – Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)**

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que les attributions d'actions gratuites accordées aux salariés réglées en instruments de capitaux propres doivent être évaluées à leur juste valeur, laquelle juste valeur doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur des droits à actions gratuites attribuées est déterminée par un cabinet expert extérieur sur la base d'hypothèses déterminées par la Direction.

♦ **Note 29 – Autres éléments opérationnels non-récurrents**

Les éléments opérationnels non-récurrents comptabilisés sur l'exercice consistent en le différentiel de 2 M€ généré par la revalorisation du complément de prix de Cyanide SA à sa juste valeur au 31 mars 2019 et la plus-value de cession de 0,5 M€ enregistrée suite à la revalorisation du prix d'achat des premiers 45% de droits de vote de Kylotonn SAS à la juste valeur sur la base du prix d'achat de la dernière tranche acquise. (cf Note 1)

2.4.3 Autres informations

♦ **Note 30 – Dividendes**

Compte tenu de la qualité des résultats du Groupe, le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 27 mai 2019, de soumettre au vote de l'Assemblée Générale qui se réunira le 19 juillet 2019, un dividende de 0,20 € par action au titre de l'exercice 2018/2019

♦ Note 31 – Engagements hors bilan

▶ Garanties accordées

Engagements donnés (en K€)	par	Bénéficiaire	mar. 2019	mar. 2018	Objet de l'engagement
Garantie bancaire	BBI SA	HSBC Hong Kong	9 791	8928	Garantie bancaire 11 000 K USD – BBI Hong Kong
Emprunt BBC	BBI SA	CIC	418	1000	Caution solidaire Emprunt Bigben Connected (BBC) au CIC
Garantie autonome (1)	BBI SA	Huawei Technologies France SASU	1 300	1 300	Contre-garantie de BBC
Garantie (2)	BBI SA	Bigben Connected	3 397	-	Contre-garantie de BBC

(1) Garantie donnée par BBI SA à la société Huawei pour la fourniture de biens et/ou de services à Bigben Connected

(2) Apport en Garantie du bâtiment de Lesquin donnée par BBI SA pour le compte de la société Bigben Connected dans l'attente de la résolution d'un litige fiscal

▶ Autres engagements donnés

Compte tenu de son activité, la société engage des négociations avec ses fournisseurs plusieurs mois avant le lancement des produits qui seront commercialisés.

♦ Note 32 – Covenants bancaires

Afin de financer les acquisitions des trois studios de développement Cyanide SA, Kylotonn SAS et Eko Software SAS ainsi que les coûts de développement de son métier Edition, Bigben Interactive a obtenu plusieurs prêts remboursables sur 5 ans avec les covenants suivants :

Covenant	Norme	Statut
RATIO 1 : RATIO DE COUVERTURE DES FRAIS FINANCIERS		
$\frac{\text{EBITDA consolidé}}{\text{Frais Financiers Nets consolidés}}$	> 6,00	Respecté
RATIO 2 : LEVIER NET		
$\frac{\text{Dettes financières Nettes consolidées}}{\text{EBITDA consolidé}}$	< 2,00	Respecté

Tous les covenants sont respectés au 31 mars 2019.

♦ Note 33 – Contrat de location simple

Date de clôture	mar. 2019			mar. 2018		
	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Échéances						
Loyers non annulables	1 973	4 486	76	1 207	2 160	115

♦ Note 34 – Instruments financiers (complément sur l'application IFRS 7)

au 31 mars 2019

en milliers d'euros	Valeur par catégorie d'instruments					JUSTE VALEUR			
	Valeur nette comptable	Actifs à la juste valeur par le résultat	Actifs au coût amorti	Passifs à la juste valeur par le résultat	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation	37	37						37	37
Autres immobilisations financières long terme	882		882				882		882
Actifs financiers non courants	919	37	882	0	0	0	882	37	919
Créances clients	61 549		61 549				61 549		61 549
Autres débiteurs	16 008		16 008				16 008		16 008
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 213	14 213				14 213			14 213
Actifs financiers courants	91 770	14 213	77 557	0	0	14 213	77 557	0	91 770
ACTIFS	92 689	14 250	78 439	0	0	14 213	78 439	37	92 689
Passifs financiers à long terme	(35 911)		(35 911)				(35 911)		(35 911)
Passif financiers à court terme	(14 517)				(14 517)	(4 928)	(9 589)		(14 517)
<i>dont emprunts à long terme</i>	(9 589)						(9 589)		(9 589)
<i>dont concours bancaires courants</i>	(4 928)					(4 928)			(4 928)
Fournisseurs	(40 359)				(40 359)		(40 359)		(40 359)
Autres créditeurs	(28 510)			(195)	(28 315)		(28 510)		(28 510)
<i>dont autres passifs financiers courants</i>	(28 315)				(28 315)		(28 315)		(28 315)
<i>dont Instruments dérivés passif</i>	(195)			(195)			(195)		(195)
Passifs financiers courants	(83 386)	0	0	(195)	(83 190)	(4 928)	(78 458)	0	(83 386)
PASSIFS	(119 297)	0	(35 911)	(195)	(83 190)	(4 928)	(114 369)	0	(119 297)

au 31 mars 2018

en milliers d'euros	Valeur par catégorie d'instruments						JUSTE VALEUR			
	Valeur nette comptable	Actifs évalués à la Juste Valeur (option Juste valeur)	Instruments dérivés à la juste valeur par le résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Passifs au coût amorti	Cours cotés	Modèle interne avec des paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation	25			25					25	25
Autres immobilisations financières long terme	618				618			618		618
Actifs financiers non courants	643	0	0	25	618	0	0	618	25	643
Créances clients	54 099				54 099			54 099		54 099
Autres débiteurs	10 102				10 102			10 102		10 102
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 630				16 630		16 630			16 630
Actifs financiers courants	80 830	0	0	0	80 830	0	16 630	64 201	0	80 830
ACTIFS	81 473	0	0	25	81 448	0	16 630	64 819	25	81 473
Passifs financiers à long terme	(16 727)				(16 727)			(16 727)		(16 727)
Passif financiers à court terme	(9 546)					(9 546)	(5 435)	(4 111)		(9 546)
<i>dont emprunts à long terme</i>	(4 111)					(4 111)		(4 111)		(4 111)
<i>dont concours bancaires courants</i>	(5 435)					(5 435)	(5 435)			(5 435)
Fournisseurs	(33 363)					(33 363)		(33 363)		(33 363)
Autres créditeurs	(22 398)		(2 336)			(20 061)		(22 398)		(22 398)
<i>dont autres passifs financiers courants</i>	(20 061)					(20 061)		(20 061)		(20 061)
<i>dont Instruments dérivés passif</i>	(2 336)		(2 336)					(2 336)		(2 336)
Passifs financiers courants	(65 306)	0	(2 336)	0	0	(62 970)	(5 435)	(59 872)	0	(65 306)
PASSIFS	(82 033)	0	(2 336)	0	(16 727)	(62 970)	(5 435)	(76 599)	0	(82 033)

En raison des méthodes de transition choisies (application de manière non rétrospective d'IFRS 9), les données comparatives du tableau au 31 mars 2018 ci-dessus ne sont pas retraitées.

► Principe de détermination de la juste valeur :

La juste valeur des actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation, soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés tels que les cours à terme ou les courbes de taux (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables ou de cours coté.

Prix cotés sur un marché actif (niveau 1):

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Pour le Groupe, seuls les disponibilités et les concours bancaires courants sont valorisés sur cette base.

Justes valeurs déterminées à partir de modèles intégrant des données observables sur les marchés (niveau 2) :

Les instruments financiers dérivés (swaps de taux et FX TARN) sont négociés sur des marchés sur lesquels il n'existe pas de prix cotés. Par conséquent, leur valorisation est opérée sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments dérivés.

Pour les dettes et créances à moins d'un an et les dettes à taux variable, la valeur comptable est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

♦ **Note 35 – Echancier contractuel des décaissements**

Le tableau suivant présente, pour les passifs financiers comptabilisés (hors concours bancaires courants, affacturage et intérêts courus non échus) l'échéancier contractuel des décaissements, nominal et intérêts, hors effet d'actualisation.

en milliers d'euros		MOIS			ANNEE					TOTAL
		0 à 1 mois	1 à 3	3 à 12	1 à 2	2 à 3	3 à 4	4 à 5	> à 5	
Emprunts et dettes	Nominal	625	1 460	6 484	9 245	9 461	8 193	4 138	1 319	40 924
	Intérêts	35	96	352	367	241	123	38	10	1 262
Crédit baux	Nominal	245	7	751	1 042	1 027	985	501		4 559
	Intérêts	27	0	72	75	51	27	5		257
Passifs financiers		932	1 563	7 660	10 729	10 780	9 328	4 682	1 329	47 002
Fournisseurs		30 212	10 059	88						40 359
Autres créditeurs		11 261	7 745	9 504						28 510
Passif impôt exigible				2 452						2 452
Loyers non annulables		175	352	1 446	1 744	1 424	667	652	76	6 536
Total passifs financiers		42 580	19 719	21 150	12 472	12 204	9 995	5 333	1 405	124 859

* Valeur du Nominal sur emprunts et dettes et crédits-bails : 45 484 K€

Concours bancaires courants : 4 928 K€

ICNE : 16 K€

Total Passifs financiers au Bilan (31 mars 2019) : 50 428 K€

♦ **Note 36 - Ventilation des dettes financières par échéance et par nature**

en milliers d'euros	ANNEE					TOTAL
	à 1 an	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	5 ans et +	
Taux fixe	8 648	9 342	9 523	8 193	5 457	41 164
% / total 1	21%	23%	23%	20%	13%	100%
Taux variable	925	944	965	985	501	4 319
% total 2	21%	22%	22%	23%	12%	100%
TOTAL	9 572	10 287	10 488	9 179	5 958	45 483

Analyse par trimestre de l'échéancier de l'exercice en cours

en milliers d'euros	TRIMESTRE				TOTAL
	1	2	3	4	
Taux fixe	2 108	2 180	2 180	2 180	8 648
% / total 1	24%	25%	25%	25%	100%
Taux variable	229	231	232	233	925
% total 2	25%	25%	25%	25%	100%
TOTAL	2 337	2 411	2 412	2 413	9 572

♦ **Note 37 – Risque de change sur les approvisionnements**

L'essentiel du risque de change correspond aux achats en USD effectués par Bigben Interactive France à sa filiale de Hongkong.

en milliers d'euros	mar. 2019	mar. 2018
Montant des achats des filiales à Bigben Hong-Kong		
Bigben Interactive France	(30 972)	(31 166)
Bigben Connected	(20 514)	(18 842)
TOTAL	(51 486)	(50 008)
Sensibilité au taux du \$		
+ 10% = profit	(4 681)	(4 546)
-10% = surcoût	5 721	5 556

⇒ **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

▶ **Risque de change**

Alors que l'essentiel des ventes du Groupe est effectué en euros, une part importante des achats du Groupe sont libellés en USD ce qui génère un risque de change pour le Groupe. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a souscrit des instruments financiers dérivés complexes (cf. note 39).

Les cours de référence interne sont révisés à chaque campagne d'achat afin de maîtriser l'impact des variations monétaire sur les marges.

Par ailleurs, les actifs monétaires ainsi que l'endettement du groupe est exclusivement en devise euro.

♦ **Note 38 – Instruments financiers dérivés de change**

La société est engagée au 31 mars 2019 dans des contrats de type « FX TARN/ Accumulateur ». Les TARNs / Accumulateurs sont des produits dérivés structurés complexes par lesquels le Groupe s'engage à acheter ou à vendre des USD selon un échéancier et à des taux définis à la signature du contrat. Le TARN / Accumulateur est une stratégie visant à accumuler des USD à un cours amélioré par rapport aux cours comptant et à terme actuels en contrepartie d'une incertitude sur le montant total de USD potentiellement accumulés. En cas de variation importante du taux de change EUR / USD (respectivement à la hausse ou la baisse selon que la société achète ou vende des USD), l'exposition à l'achat ou à la vente peut être accrue et conduire à la comptabilisation de perte de change sur ces instruments.

⇒ **Principe comptable – Instruments financiers dérivés**

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur ; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus.

Aucun instrument financier dérivé n'ayant été désigné comme instrument de couverture, les dérivés sont évalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées immédiatement en résultat.

Le tableau suivant présente les positions au 31 mars 2019 :

► Valorisation :

Type de contrat	Société	Devise	Position	Statut	Date de souscription	Échéance	Nominal en devises (milliers)	Cours	Au 31 mars 2019, en milliers				
									Montant accumulé en devise	Montant levé en devise	Montant accumulé net des levées en devise	Montant maximal restant à accumuler en devise	Valeur mark to market en EURO
TARN	Bigben Interactive SA	USD	Achat	Actif	déc-17	déc-19	11 118	1,11	4 251	981	3 270	4 142	-170
TARN	Bigben Interactive SA	GBP	Vente	Actif	janv-19	janv-20	4 240	0,8625	600	600	0	3 360	-73
TARN	Bigben Interactive SAS	USD	Achat	Actif	avril-18	août-19	15 120	1,305	420	0	420	0	47
													-196

La valeur "mark to market" de ces instruments financiers est de -196k€ au 31 mars 2019. Elle a été comptabilisée au passif en « autres créditeurs » (cf. note 15) par résultat (note 24).

► Sensibilité :

Il a été procédé à des simulations de résultat de change en prenant en compte différentes hypothèses de cours EUR/USD et EUR/GBP :

- jusqu'à un cours supérieur ou égal à 1,11 USD pour 1 EUR, les engagements liés à cet instrument en place permettent à peine de couvrir 14% des besoins d'achat annuels en USD, supprimant tout risque de surexposition ;
- jusqu'à un cours supérieur ou égal à 0,8625 GBP pour 1 EUR, les engagements liés à cet instrument en place permettent à peine de couvrir deux tiers des besoins de ventes annuels en GBP, supprimant tout risque de surexposition ;

◆ **Note 39 – Gestion du risque de taux**

Il n'existe plus de couverture de taux en place.

⇒ Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que les variations de prix de marché (cours de change, taux d'intérêt, prix des instruments de capitaux propres) affectent le résultat du groupe ou la valeur des instruments financiers détenus.

La gestion du risque de marché a pour objectif de contrôler l'exposition au risque de marché et/ou les limites acceptables en termes de couple risque / rentabilité.

► Risque de taux

Dans le cadre du financement de son exploitation, le Groupe utilise des financements à taux variable (Euribor) ou fixe, qu'il s'agisse de concours bancaires court terme ou de la dette moyen terme historique de Bigben Interactive.

Le Groupe a utilisé en 2016/2017 des instruments dérivés de type swap afin de fixer une partie de son endettement en termes de taux d'intérêt mais il n'existe plus depuis juillet 2016 de couverture de taux en place.

♦ **Note 40 – Gestion du risque de liquidité**

Le risque de liquidité est géré comme suit :

⇒ Risque de liquidité

Le groupe Bigben Interactive gère le risque de liquidité en s'assurant de l'existence de lignes de crédit court et moyen terme suffisantes au regard de son activité et des variations qu'entraînent celle-ci en matière de besoin en fond de roulement et de remboursement des échéances. Il finance son activité à court terme également par le recours à l'affacturage, à l'escompte (selon les territoires et les contreparties) et à d'autres solutions alternatives de financement. Au cours de l'exercice 2018/19, le Groupe Bigben a contracté pour 28,8 M€ de nouveaux emprunts moyen terme et a remboursé conformément à ses plans d'amortissements bancaires ses échéances de moyen termes et de crédit baux pour un montant de 7,3 M€.

♦ **Note 41 – Autres informations sur les contrats avec les clients**

- Carnet de commandes : Compte tenu de l'absence de contrat d'une durée supérieure à 1 an, aucune information n'est présentée au titre du carnet de commandes
- Actifs et passifs des contrats :

en milliers d'euros	Solde en début de période	Variation	Solde en fin de période
Actifs de contrats	54 099	7 450	61 549
Passifs de contrats	11 809	1 207	13 016

2.4.4 Informations relatives aux parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent les opérations commerciales ou financières réalisées entre la société mère, ses filiales et ses dirigeants (mandataires sociaux ou membres du Comité Exécutif), et principalement les opérations suivantes :

- Achats et ventes de marchandises,
- Locations immobilières,
- Avance de trésorerie en compte courant,

Toutes les conventions ci-dessous sont conclues à des conditions normales de marché.

♦ **Rémunérations des mandataires sociaux**

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR (1)	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2018	378		12		
au 31 mars 2019	388				

♦ **Rémunération du Comité Exécutif**

en milliers d'euros	Avantages à court terme	PIDR (1)	Paiements fondés en action	Indemnité de fin de contrat de travail	Régime spécifique de retraite complémentaire
au 31 mars 2018	1 799				15
au 31 mars 2019	2 023				15

♦ Transaction avec les principaux dirigeants et administrateurs

Il est indiqué qu'aucune autre convention entre parties liées n'est à mentionner dans l'annexe car elles sont :

- soit conclues avec des filiales détenues à 100%.
- soit conclues à des conditions normales de marché.
- soit considérées comme non significatives.

2.4.5 Honoraires des commissaires aux comptes

en milliers d'euros	mar. 2019		mar. 2018	
	KPMG	FMA	KPMG	FMA
Honoraires des CAC				
Certification des comptes	185	119	160	109
Emetteur	105	105	95	95
Sociétés intégrées globalement ⁽¹⁾	80	14	65	14
Services autres que la certification des comptes	32	0	8	0
Emetteur	32	0	8	
Sociétés intégrées globalement				
Autres prestations				
TOTAL	217	119	168	109

⁽¹⁾ Game's et Bigben Connected